

**AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE
ET SOCIAL REGIONAL**

**« POUR UNE POLITIQUE
REGIONALE D'AIDE
AU DEVELOPPEMENT
INTERNATIONAL
DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE RECHERCHE
DE RHONE-ALPES »**

Rapport N°2003-06

**ASSEMBLEE PLENIERE
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
du mardi 20 mai 2003**

Rapporteur :

M. Maurice PANGAUD

Président du groupe de travail

« Pour une politique régionale d'aide au développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes »

**Ce rapport a été adopté à l'unanimité par le Conseil Economique et Social Régional
lors de son Assemblée plénière du mardi 20 mai 2003**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I. La situation de Rhône-Alpes	9
I.1 Caractéristiques de l'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes	9
I.2 Données chiffrées :	12
I.2.1 Observations générales	12
I.2.2 Données globales et évolutions :	13
I.2.3 Informations relatives à certains établissements	16
I.3 La France et Rhône-Alpes : quelles positions dans le domaine de la mobilité internationale ?	20
I.3.1 Les données internationales	20
I.3.2 Le positionnement de l'enseignement supérieur français	21
I.3.3 Les disciplines d'accueil	22
I.3.4 La répartition des étudiants étrangers par académie	23
I.4 Politiques des établissements : universités, grandes écoles, organismes de recherche	24
I.4.1 Organisation institutionnelle	24
I.4.2 Les contrats quadriennaux et des initiatives foisonnantes	24
I.4.3 Les moyens d'information	26
I.4.4 Promotion des relations internationales	27
I.4.5 Les actions de pôles géographiques	29
I.4.6 L'articulation des politiques internationales des universités et des politiques conduites par leur environnement.	30
I.5 Dispositifs d'accueil des enseignants, chercheurs et étudiants étrangers de Rhône-Alpes	30
II. Problèmes et enjeux	34
II.1 Informations relatives à la mobilité internationale	34
II.2 La mobilité des étudiants, enseignants et chercheurs français	34
II.2.1 Étudiants	36
II.2.2 Inscrire le séjour à l'étranger dans le cursus de formation	36
II.2.3 Enseignants et chercheurs	36
II.3 L'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers	37
II.3.1 Enseignants et chercheurs	37
II.3.2 Les étudiants en programme d'échange	37
II.3.3 Les étudiants hors programmes	38
II.4 Les problèmes communs	40
II.4.1 Mobilisation des personnels des établissements	40
II.4.2 Le français langue étrangère (FLE)	41
II.4.3 L'organisation des stages en entreprises	41
II.4.4 Le suivi des étudiants	42
III. Vingt recommandations	43
IV. Conclusion	47
ANNEXES	46
<i>Annexe 1 : Cahier des charges</i>	
<i>Annexe 2 : Liste des sigles</i>	
<i>Annexe 3 : Liste des auditions réalisées</i>	
<i>Annexe 4 : Bibliographie</i>	

INTRODUCTION

Dès sa création, le Conseil régional Rhône-Alpes a manifesté une volonté d'agir pour le développement économique et social par une politique active d'ouverture internationale qui s'est exprimée dans trois domaines :

- institutionnel, par la mise en place des « Quatre Moteurs pour l'Europe » ce qui a permis des échanges fructueux avec le Bade-Wurtemberg, la Lombardie et la Catalogne dans de très nombreux domaines. En outre, des accords bilatéraux de coopération avec de nombreuses régions de différents pays (Canada, Maroc, Chine, etc.) ont confirmé cette ouverture.
- économique, avec la création d'ERAI qui a eu pour mission d'aider les entreprises, notamment les PME, à exporter ou à s'implanter dans de nombreux pays d'Europe et du monde. Par ailleurs, le Comité Régional du Tourisme a conduit avec succès une politique active de promotion de nos sites de sports d'hiver en Europe et aux USA.
- universitaire, par la mise en place de différents dispositifs d'incitation des étudiants, enseignants, chercheurs rhônalpins à effectuer des séjours d'étude ou de travail à l'étranger ainsi que la réponse à des appels à projets lancés par le Conseil régional en vue de développer les relations internationales.

1. Dans ce dernier cadre, rappelons les différents programmes et actions qui ont été mis en œuvre par le Conseil régional¹ :

- Bourse régionale de formation à l'étranger (BRFE) - créée en 1987, pour des étudiants inscrits depuis au moins deux ans dans un établissement d'enseignement supérieur rhônalpin, préparant un diplôme homologué par l'Etat de niveau bac+2 à bac+5, et souhaitant effectuer un stage ou une formation de 4 à 6 mois à l'étranger.

Budget alloué en 2001 : 13 359 K€²

4669 bourses ont été accordées en 2001-2002 (sur 5092 demandes déposées) qui se répartissent par type de séjour de la manière suivante :

- formation : 75%
- stage : 20%
- formation + stage : 5%

Plus de 34 000 étudiants ont pu en bénéficier depuis leur création.

- Subvention d'incitation à la mobilité internationale (SIME) - créée en 1995, pour des étudiants ayant passé le baccalauréat en Rhône-Alpes, domiciliés en Rhône-Alpes, préparant un diplôme homologué par l'Etat de niveau bac+2 à bac+5 dans une autre région de France, et souhaitant effectuer un stage ou une formation de 4 à 6 mois à l'étranger dans le cadre de leur cursus.

Budget alloué en 2001 : 496 K€.

¹ Ces données proviennent de la Direction de l'Enseignement Supérieur (DESUP) ainsi que du rapport Direction de l'Enseignement Supérieur - Mobilité internationale - statistiques BRFE / SIME / MIRA / PEPSE - décisions 2001.

² Le réellement consommé peut s'avérer inférieur aux montants votés car ces enveloppes ne sont pas toujours intégralement consommées du fait de désistements tardifs. Il en est de même pour les SIME, PEPSE et MIRA enseignement supérieur.

425 bourses ont été accordées en 2001-2002

↳ répartition par type de séjour :

- formation : 72%
- stage : 21%
- formation + stage : 7%

- Programme mobilité internationale Rhône-Alpes (MIRA)-enseignement supérieur - créé en 2001, pour l'accueil d'étudiants étrangers et de doctorants, ainsi que pour l'accueil et l'envoi d'enseignants.

Budget alloué en 2001 : 821 K€.

304 bourses ont été accordées en 2001.

↳ répartition par catégorie de bénéficiaires :

- enseignants : 107 bourses (35%)
- doctorants : 83 bourses (27%)
- étudiants : 114 bourses (38%)

↳ les 304 bourses se répartissent ainsi :

- accueil d'étudiants, doctorants et enseignants : 244 bourses (80%)
- départ d'enseignants : 60 bourses (20%)

- Passeport pour l'étranger pour un stage en entreprise (PEPSE) - créé en 2001, pour des étudiants des universités et écoles préparant un diplôme homologué de niveau III, hors BTS, choisissant d'effectuer un stage de 4 à 16 semaines à l'étranger.

Budget alloué en 2001 : 831 K€.

- Programme mobilité internationale Rhône-Alpes (MIRA)-recherche - créé en 2001.

Budget alloué : 600 K€ par an.

- Programme EURODOC - créé en 1992 ; il s'adresse à tous les étudiants en cours de doctorat (co-thèse) dans un établissement rhônalpin, et qui effectuent un séjour d'au moins 6 mois dans un laboratoire situé à l'étranger.

Budget alloué : 380 K€ par an.

Pour l'année 2001-2002, 73 bourses ont été accordées sur 77 demandes déposées.

- Le permis de réussir a été créé en 1991 ; il s'adresse principalement aux lycéens, collégiens (volet orientation) et apprentis.

Pour l'année 2001-2002 un budget de 7 600 K€ a été alloué pour l'ensemble des actions ; les échanges internationaux représentant 11% du budget total, soit 836 K€.

- Bourses internationales pour post-doctorants.

Budget alloué : 370 K€ par an.

Ajoutons à ces dispositifs l'organisation ou la participation à des rencontres ou colloques internationaux dans différents domaines scientifiques permettant des contacts fructueux.

Pour marquer cette volonté d'ouverture, rappelons qu'une conférence mondiale a été organisée à Lyon par l'Association Internationale des Universités (AIU) le 12 avril 2002 pour encourager les 641 établissements d'enseignement supérieur membres de l'association à s'engager d'avantage dans l'internationalisation de leurs programmes et à mettre l'accent sur la mobilité des étudiants, enseignants et chercheurs.

En outre, les 3 et 4 octobre 2002, la Région Rhône-Alpes a accueilli les premières rencontres internationales des régions francophones au cours desquelles a été décidée la création de l'Association internationale des régions francophones, qui se donne une mission dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Ainsi, les efforts réalisés par le Conseil régional depuis plus de 10 ans pour inciter les jeunes à la mobilité internationale ont été considérables, permettant à environ 40 000 d'entre eux de bénéficier de l'ensemble de ces bourses. Le Conseil régional leur a consacré 17,29 M€³ en 2001, ce qui est l'équivalent de la somme distribuée à ce titre par toutes les autres régions françaises réunies.

Cependant, comme le montre le rapport très complet de la Direction de l'Enseignement Supérieur de la Région Rhône-Alpes (DESUP) consacré à la mobilité internationale⁴ de l'année universitaire 2001-2002, ces programmes sont très largement orientés vers une « mobilité départ », même si, soit par effet d'entraînement, soit par une volonté affirmée des établissements, une « mobilité accueil » s'est corrélativement développée au cours des récentes années.

2. Le problème de la mobilité accueil a été très largement traité par différents rapports et études qui ont mis l'accent sur cette exigence. Citons les rapports DUFOUR (Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris (CCIP), avril 1999), CLAEYS (Parlementaire, septembre 1999) et surtout le rapport d'Elie COHEN (Education nationale, Affaires étrangères, juillet 2001) qui ont montré que, malgré les nombreuses initiatives de ces dernières années, les marges de progrès étaient considérables pour accueillir dans de bonnes conditions pédagogiques et humaines des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers qui souhaitent acquérir dans les établissements d'enseignement supérieur français (universités, grandes écoles) des formations dont le niveau et la qualité sont reconnus et appréciés.

Ces efforts s'imposent d'autant plus que de profondes transformations devraient modifier les conditions d'activité de l'enseignement supérieur, leur positionnement international et notamment :

- la baisse de la démographie étudiante qui touche tous les pays de l'Europe occidentale entraînant une concurrence accrue entre les établissements ; une nouvelle donne pour les établissements avec une nécessité accrue des exigences pour améliorer leur attractivité et diminuer le taux d'échec ; entre 1998 et 2001, le nombre d'inscriptions des étudiants étrangers a augmenté de 30,6% alors que les inscriptions d'étudiants français est en baisse de 4,4%. D'où une baisse totale de la population étudiante de 1,6% qui serait évidemment bien supérieure en l'absence d'une augmentation du nombre d'étudiants étrangers ;

³ La somme de 17,29 M€ a été indiquée par la présidente du Conseil régional Rhône-Alpes, Anne-Marie Comparini lors de son discours à la conférence mondiale organisée par l'AIU le 12 avril 2002 et reprise par un article du journal *Le Monde* du 10.04.02 cite également cette somme.

⁴ Direction de l'Enseignement Supérieur - Mobilité internationale - statistiques BRFE / SIME / MIRA / PEPSE - décisions 2001.

- l'élargissement de l'Union européenne qui modifiera sensiblement l'affectation de crédits consacrés aux programmes d'échange au bénéfice des nouveaux entrants ;
 - la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur avec la mise en place des grades Licence-Master-Doctorat (LMD), de la semestrialisation et des crédits European Credit Transfert System (ECTS)⁵, ce qui souligne le nécessaire renforcement des coopérations que les universités entretiennent déjà naturellement au plan européen et constitue pour tous les établissements une opportunité ;
 - l'existence de l'Union européenne et son développement abolissent progressivement les frontières sauf dans certains secteurs et notamment le secteur médico-social, de telle sorte que les relations internationales se situent de plus en plus hors Union européenne et s'élargissent au monde entier ;
 - la mondialisation croissante des échanges notamment dans les domaines scientifiques et culturels et l'émergence d'offres de formation très diversifiées, chaque pays ou continent cherchant à imposer ses normes tout en mettant en valeur ses spécificités ou qualités réelles ou supposées ; on peut donc s'interroger sur l'émergence d'un « marché concurrentiel de la formation » ;
 - et enfin, dans le cadre de la politique de décentralisation voulue par le Gouvernement, le Conseil régional Rhône-Alpes a demandé que lui soient attribuées, à titre expérimental « la responsabilité de la carte des formations professionnelles jusqu'au niveau Master, la maîtrise d'ouvrage des constructions, réhabilitation et restructuration du patrimoine universitaire ainsi que la mobilité internationale des étudiants⁶ ». Indiquons également qu'une loi mettant en œuvre une véritable décentralisation fonctionnelle des universités, donc renforçant leur autonomie, est en cours de préparation.
3. C'est donc en prenant en compte ces différents éléments que le C.E.S.R. s'est autosaisi du thème « développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes » avec pour objectifs :
- à la lumière des politiques des institutions européennes, nationales et régionales observer et faire un état des lieux du développement de la mobilité internationale mise en oeuvre par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et notamment de la mobilité entrante,
 - identifier les difficultés et les freins qui entravent cette mobilité et s'interroger sur l'intérêt ou la nécessité pour le Conseil régional et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'inciter et de développer leurs efforts en prenant en compte les évolutions indiquées ci-dessus, afin de répondre aux propositions du SRADT 2002⁷ qui prévoit la généralisation de la formation à l'étranger pour tout étudiant rhônalpin, faisant ainsi de la mobilité internationale un élément du cursus de formation,

⁵ ECTS : European Credit Transfer System. Il s'agit d'un système de crédits fondé sur la charge de travail d'un étudiant. Il garantit la reconnaissance académique des études à l'étranger, permet l'accès aux cours réguliers aux côtés des étudiants du pays d'accueil, ainsi que la participation active à la vie universitaire de l'établissement d'accueil. Il assure la transparence des formations en fournissant des informations détaillées sur les enseignements et leur importance relative en vue de l'obtention d'un diplôme.

⁶ Délibération n° 03.00.134 du Conseil régional Rhône-Alpes « Pour une nouvelle étape de la décentralisation ».

⁷ Région Rhône-Alpes - Direction de la Prospective et des Etudes d'Aménagement (DPEA) - SRADT - Projet de charte - Septembre 2002.

- faire des propositions qui répondent aux attentes et aux besoins des étudiants, enseignants et chercheurs et plus généralement à ceux du développement économique et social de la Région Rhône-Alpes pour que se développe à tous les niveaux une culture à l'international, répondant ainsi à l'une des priorités du Conseil régional exprimée dans les orientations budgétaires de l'année 2003.

Un groupe de travail a été mis en place en mars 2002, composé de conseillers appartenant à deux commissions du C.E.S.R. :

- **Commission 3** « Enseignement supérieur - Recherche - Technologies de l'information et de la communication - Transferts de technologie », et
- **Commission 4** « Relations internationales - Tourisme - Energie ».

Il présente cet avis qui s'organise en quatre parties selon les problématiques énoncées :

- I- La situation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour ce qui concerne la mobilité internationale et notamment la mobilité entrante.
- II- Les principaux problèmes et les enjeux.
- III- Les vingt recommandations.
- IV- Conclusion.

I. LA SITUATION DE RHONE-ALPES

Afin de mieux appréhender la situation en Rhône-Alpes, des auditions ont été réalisées (voir liste en annexe 3), notamment celle des présidents de la CURA⁸, de l'AGERA⁹, de la CEPRRA¹⁰ et d'un certain nombre de vice-présidents en charge des relations internationales dans les établissements. En outre, des contacts ont été pris avec les responsables des collectivités locales et les organismes (publics, privés, associations) concernés par l'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers.

Enfin, une importante documentation a été rassemblée dont on trouvera la liste en annexe 4.

I.1 Caractéristiques de l'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes

Il nous paraît utile de rappeler les caractéristiques de l'enseignement supérieur de Rhône-Alpes. Avec 2 académies (Lyon et Grenoble)¹¹, la région Rhône-Alpes est le deuxième pôle universitaire et de recherche français après celui de l'Île-de-France et présente une infrastructure exceptionnelle dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle compte notamment :

- ⇒ 9 universités¹² qui accueillent environ 140 000 étudiants pour l'année universitaire 2001/2002 et ont une mission d'enseignement et de recherche dans pratiquement tous les domaines disciplinaires, ce qui constitue un atout important pour la région Rhône-Alpes.
- ⇒ 41 Grandes Ecoles et d'instituts spécialisés¹³ qui offrent des formations scientifiques et économiques de haut niveau.
 - 20 écoles d'ingénieurs,
 - 9 écoles d'art et d'architecture,
 - 4 écoles de commerces,
 - 8 autres établissements d'enseignement.
- ⇒ 12 organismes publics de recherche :
 - des établissements à caractère scientifique et technique : CNRS, INRA, INSERM, INRIA, AFSSA, CEMAGREF, CRSSA, INRETS, CEN,
 - des établissements à caractère industriel et commercial : CEA, CSTB, ONERA.

⁸ CURA : Conférence Universitaire Rhône-Alpes.

⁹ AGERA : Alliance des Grandes Ecoles de Rhône-Alpes.

¹⁰ CEPRRA : Conférence des Etablissements Publics de Recherche de Rhône-Alpes.

¹¹ L'académie de Lyon couvre les départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône.

L'académie de Grenoble couvre les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

¹² 3 universités à Lyon : Université Lyon I - Claude Bernard ; Université Lyon II - Lumière ; Université Lyon III - Jean Moulin.

4 universités à Grenoble : Université Grenoble I - Joseph Fourier ; Université Grenoble II - Pierre Mendès-France ; Université Grenoble III - Stendhal ; INP Grenoble.

1 université à Saint Etienne : Université Jean Monnet.

1 université à Chambéry-Annecy : Université de Savoie.

¹³ Source : site officiel de la Région Rhône-Alpes.

Des structures ont été mises en place pour :

- d'une part, organiser une concertation régulière entre les établissements de Rhône-Alpes,
- d'autre part, dialoguer avec les collectivités territoriales (Région, Départements, Communautés urbaines, etc.)

➤ Au niveau régional :

- la Conférence des Universités de Rhône-Alpes (CURA)¹⁴,
- l'Alliance des Grandes Ecoles de Rhône-Alpes (AGERA)¹⁵,
- la Conférence des Etablissements Publics de Recherche Rhône-Alpes (CEPRRA)¹⁶.

➤ Au niveau des pôles géographiques :

- le Pôle Européen Universitaire et Scientifique de Grenoble¹⁷,
- le Pôle Universitaire Lyonnais¹⁸ (PUL),
- le Pôle Universitaire de Saint Etienne¹⁹ (PUSE).

Si tous les établissements d'enseignement supérieur affirment une forte volonté de développement international, les conditions de mise en oeuvre sont différentes selon la nature des établissements.

- a) Si les universités ont inscrit comme priorité dans leurs contrats quadriennaux le développement international, on observe au sein de chacune d'elles une grande hétérogénéité d'implication entre les différentes UFR, certaines ayant largement développé leurs relations internationales et notamment l'accueil d'étudiants étrangers, d'autres au contraire étant au début de ce développement.
- b) Pour les grandes écoles, compte tenu de leurs caractéristiques de recrutement et des moyens dont elles disposent, la maîtrise du développement international est beaucoup plus affirmée même si on observe là aussi des différences très importantes d'une école à l'autre, tenant d'une part à l'histoire des relations internationales, d'autre part aux disciplines enseignées.
- c) En ce qui concerne les organismes de recherche, leurs politiques de développement international sont pilotées au niveau national. Néanmoins, les organismes de recherche présents en Rhône-Alpes participant activement par conventions avec les universités et les grandes écoles aux travaux de recherche, répondent à tous les

¹⁴ La CURA regroupe les 9 universités de Rhône-Alpes (Claude Bernard, Louis Lumière, Jean Moulin, Joseph Fourier, Pierre Mendès-France, Stendhal, Jean Monnet, l'université de Savoie et l'INP Grenoble) ainsi que 4 grandes écoles (INSA Lyon, EC Lyon, ENS Lyon, ENS lettres et sciences humaines)

¹⁵ L'AGERA regroupe 19 écoles d'ingénieurs, 4 écoles de commerce, 3 écoles d'architecture et 7 écoles à enseignement spécialisé.

¹⁶ La CEPRRA regroupe les 12 organismes de recherche cités auparavant dans le texte.

¹⁷ Le Pôle Européen Universitaire et Scientifique de Grenoble regroupe 15 membres fondateurs et 20 autres membres associés ou partenaires.

¹⁸ Le PUL regroupe les établissements suivants : universités Claude Bernard, Lumière, Jean Moulin, Ecole Centrale de Lyon, Ecole Normale Supérieure de Lyon, Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, Université Catholique de Lyon, Ecole de Management Lyon, Ecole Nationale Supérieure de l'Information et des Bibliothèques, Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, Institut Universitaire de Formation de Maîtres de Lyon, Ecole Nationale Supérieure des Arts et des Techniques du Théâtre.

¹⁹ Le PUSE regroupe les établissements suivants : université Jean Monnet, le CNESS, l'ECS, l'Ecole d'Architecture de Saint Etienne, l'Ecole des Beaux Arts de Saint Etienne, l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne, l'ENISE, le centre régional associé au CNAM, l'ISTASE, l'ISTP, l'IRUP.

appels d'offres de la région Rhône-Alpes faisant ainsi bénéficier les chercheurs de toutes les d'opportunités offertes.

1.2 Données chiffrées :

1.2.1 Observations générales

La collecte de données chiffrées sur la mobilité internationale dans tous les établissements d'enseignements supérieur et de recherche en Rhône-Alpes a soulevé de grandes difficultés. Les universités ne disposent généralement pas d'un système statistique exhaustif et homogène, du fait de la diversité des cursus, de l'hétérogénéité des statuts, de l'intérêt des différentes composantes pour les relations internationales, etc.

Malgré les données très détaillées fournies action par action par la DESUP, on regrettera de ne pas disposer d'une analyse synthétique présentant l'ensemble de la mobilité sortante des étudiants donnant notamment en pourcentage le nombre d'étudiants partants par rapport aux inscrits, leur nombre dans les disciplines, les catégories socioprofessionnelles, etc.

Si les services des relations internationales de ces établissements suivent avec précision les étudiants en programmes d'échange, les inscriptions à titre individuel ne sont généralement pas assurées par ces services.

Par contre, les grandes écoles disposent généralement d'informations précises. Cependant, l'hétérogénéité des modes de saisie ne permet pas d'avoir actuellement des informations regroupées.

Dans le courant du mois de février 2002, la Direction de l'Enseignement Supérieur (DESUP) a demandé aux établissements d'enseignement supérieur de Rhône-Alpes de lui fournir un bilan de leurs actions internationales. L'objectif principal était notamment de permettre au Conseil régional de disposer d'informations susceptibles d'éclairer l'évolution de sa stratégie en matière de relations internationales et d'aider à d'éventuelles évolutions de procédure.

Le groupe de travail du C.E.S.R., après avoir envisagé une enquête avait finalement décidé, pour éviter de multiplier les demandes, d'utiliser les résultats de ce bilan.

Cependant, compte tenu des difficultés rencontrées par la DESUP dans la collecte et le traitement de ces informations, nous n'avons pu les obtenir ni donc les analyser et en tirer des conclusions.

D'ailleurs, la DESUP a adressé en février 2003 un courrier à la CURA et à l'AGERA et leur a proposé de « prolonger cette enquête par un travail visant à compléter et fiabiliser les données recueillies », avec le concours d'un cabinet extérieur.

Nous avons donc été conduits à rassembler dans l'urgence des données, en provenance :

- des rectorats des académies de Lyon et de Grenoble,
- des établissements ou d'organismes que nous avons auditionnés.

Ces données sont donc hétérogènes et ne concernent que les étudiants ; pour les informations générales de Rhône-Alpes seules sont prises en compte les informations des universités.

I.2.2 Données globales et évolutions :

Les données chiffrées suivantes nous ont été communiquées par les rectorats de Lyon et de Grenoble (programme SISE²⁰ 2001).

Elles concernent les étudiants des établissements universitaires suivants :

- Grenoble : université Joseph Fourier, université Pierre Mendès-France, université Stendhal, INP Grenoble ;
- Chambéry-Annecy : université de Savoie ;
- St Etienne : université Jean Monnet ;
- Lyon : université Claude Bernard ; université Lumière ; université Jean Moulin.

Tableau 1 : évolution des étudiants étrangers dans les universités de Rhône-Alpes entre 1996 et 2001

	Année 1996			Année 2001			Evolution en % des étudiants étrangers entre 1996 et 2001
	Total des inscriptions	Nombre d'étudiants étrangers	Pourcentage d'étudiants étrangers	Total des inscriptions	Nombre d'étudiants étrangers	Pourcentage d'étudiants étrangers	
Académie de Lyon	84 317	6 654	7,89%	84 434	8 686	10,29%	+30,54%
Académie de Grenoble	60 002	5 184	8,64%	58 643	6 597	11,25%	+27,26%
Total Rhône-Alpes	144 319	11 838	8,20%	143 077	15 283	10,68%	+29,10%

Source : SISE 2001 - Rectorats de Lyon et Grenoble

Commentaire :

On note que le nombre total d'inscriptions entre 1996 et 2001 est en légère baisse, alors que le nombre d'étudiants étrangers est en très sensible progression, puisque sur Rhône-Alpes il a augmenté de 29,10% en cinq ans.

²⁰ SISE : système d'information sur le suivi de l'étudiant, qui a remplacé, depuis 1994, le système « effectifs universitaires (EFU) ».

Tableau 2 : répartition des étudiants étrangers dans les universités en 2001 par pôles universitaires.

	Total des inscriptions	Total des étudiants étrangers		Dont			
				Etudiants étrangers en programme d'échange		Etudiants étrangers hors programme d'échange	
		nombre	% du total des inscriptions	nombre	% du total d'étudiants étrangers	nombre	% du total d'étudiants étrangers
Grenoble	46 855	5 689	12,14%	716	12,60%	4 973	87,40%
Chambéry	11 788	908	7,70%	195	21,50%	713	78,50%
Lyon	71 634	7 869	10,98%	1 150	14,60%	6 719	85,40%
St Etienne	12 800	817	6,38%	61	7,50%	756	92,50%
Total	143 077	15 283	10,68%	2 122	13,90%	13 161	86,10%

Source : SISE 2001 - Rectorats de Lyon et Grenoble

Commentaire :

On note que les étudiants étrangers hors programmes d'échange représentent la très grande majorité des étudiants étrangers (86,10% du total des étudiants étrangers).

Le détail par universités est disponible pour les tableaux nr 1 et 2, à l'exception des évolutions (voir documentation).

Tableau 3 : nombre et évolutions des effectifs d'étudiants étrangers par continent d'origine inscrits dans les universités (rentrées 1996 et 2001)

Académies de Lyon et de Grenoble :

Nationalités	Rentrées universitaires par académies						Evolution entre 1996 et 2001	Evolution en %
	1996			2001				
	Lyon	Grenoble	total	Lyon	Grenoble	total		
AFRIQUE	3 322	2 094	5 416	4 041	2 949	6 990	+ 1 574	+29 %
AMERIQUE N et S	392	403	795	500	480	980	+ 185	+23,3 %
ASIE	870	599	1 469	1 576	1 032	2 608	+ 1 139	+77,5 %
EUROPE hors UE	518	450	968	1 025	764	1 789	+ 821	+84,8 %
UE sauf FRANCE	1 527	1 628	3 155	1 502	1 361	2 863	- 292	- 9,2 %
AUTRE	25	10	35	42	11	53	+ 18	+51,4 %
TOTAL	6 654	5 184	11 838	8 686	6 597	15 283	+ 3 445	+29,1%

Source : SISE 2001 - Rectorats de Lyon et Grenoble

Commentaire :

Région Rhône-Alpes : on note une très forte augmentation d'étudiants originaires d'Europe hors Union européenne (84,8%) et d'Asie (77,5%) ; par contre la croissance du nombre d'étudiants en provenance d'Afrique et d'Amérique est plus modeste (29% et 23%).

Les étudiants originaires de l'Union européenne sont en régression (-9,2%) sans que nous ayons les éléments pour apprécier clairement les différents facteurs d'explication de cette situation (démographie, manque d'attractivité, difficultés d'accueil, etc.).

La faible évolution des étudiants originaires d'Amérique du Nord interroge. Elle est en contradiction avec le poids des entreprises ou des investissements des Etats Unis notamment, en région Rhône-Alpes.

I.2.3 Informations relatives à certains établissements

Le Pôle universitaire lyonnais (PUL) :

➤ *Les données chiffrées²¹ du PUL pour l'année 2001-2002 :*

- nombre d'étudiants étrangers accueillis, toutes catégories confondues : 11 000 environ
- augmentation moyenne par rapport à l'année précédente : 20%
- taux moyen d'étudiants étrangers dans les établissements du PUL : 12%
- durée moyenne de séjour :
 - * 1 à 2 semestres pour les étudiants en échanges
 - * jusqu'à 2 ans pour les étudiants hors échanges qui font généralement un cycle d'enseignement
- les étudiants étrangers hors échanges représentent 82% des étudiants étrangers.
- répartition par cycle :
 - * 27% en premier cycle
 - * 46% en deuxième cycle
 - * 27% en dernier cycle
- origine géographique des étudiants étrangers à Lyon :
 - * Europe (continent européen) : 40,2% (l'Europe est en tête pour la première fois)
 - * Afrique : 32,9%
 - * Asie Pacifique : 9,8%
 - * Moyen-Orient : 8,0%
 - * Amérique latine : 5,4%
 - * Amérique du Nord : 3,3%
 - * Océanie : 0,5%

²¹ Conférence de presse 2 octobre 2002

L'université Joseph Fourier²² :

- Evolution de la part des étudiants étrangers par rapport à l'effectif total : années 1995, 2001 et 2002.

Rentrée scolaire	1995	2001	2002	Evolution des étudiants entre 1995 et 2002
Total des inscriptions	18 014	17 471	17 232	- 782
Nombre d'étudiants étrangers	1 523	1 638	1 847	+ 324
% d'étudiants étrangers	8,45%	9,37%	10,72%	

Source : université Joseph Fourier

Commentaire :

L'augmentation des effectifs d'étudiants étrangers toutes catégories confondues, entre 1995 et 2002 est de 21,27%.

Nous disposons en outre d'informations relatives à l'évolution du nombre d'étudiants étrangers par composantes où nous observerons notamment :

- composantes en hausse d'étudiants étrangers :
 - * Département Scientifique Universitaire (DSU) : 147 étudiants étrangers en 1995 et 253 en 2002,
 - * Informatique et Mathématiques Appliquées (IMA) : 21 étudiants étrangers en 1995 et 263 en 2002,
 - * Physique : 193 étudiants étrangers en 1995 et 269 en 2002,

- composantes en baisse d'effectifs étrangers :
 - * Médecine : 449 étudiants étrangers en 1995 et 344 en 2002.

²² Source : données fournies par l'établissement.

L'université de Savoie (sites de Chambéry et d'Annecy)²³ :

- Evolution de la part des étudiants étrangers en programme d'échange et durée des séjours. Pour la rentrée 2002, nombre d'étudiants étrangers hors programme d'échange.

	2001/2002	2002/2003	Evolution
Etudiants étrangers en programme d'échange	288 ²⁴	365 ²⁵	21,10%
Etudiants étrangers hors programme d'échange	Donnée non communiquée	856	/
Total étudiants étrangers	/	1 221	/

Source : université de Savoie

Commentaire :

Les étudiants étrangers effectuant un séjour de 1 semestre représentent 2/3 des étudiants sous programme :

En 2002-2003 : 248 étudiants étrangers viennent pour 1 semestre et 117 d'étudiants étrangers viennent pour 2 semestres.

L'augmentation du nombre d'étudiants étrangers dans le cadre d'un programme d'échange entre la rentrée 2001 et celle de 2002 est en nette progression.

Institut National des Sciences Appliquées (INSA) :

L'INSA conduit depuis longtemps une politique très active de mobilité internationale, tant pour ses propres étudiants que pour les étudiants étrangers.

L'établissement compte au total 4 674 étudiants (3 984 élèves-ingénieurs et 690 élèves de 3^e cycle) pour l'année 2001-2002.

Sur ce total général de 4 674 étudiants, 20,4% sont des étudiants étrangers, soit environ 1000 étudiants étrangers sur l'établissement.

Ces étudiants étrangers représentent 72 nationalités.

A noter : les étudiants étrangers effectuant un séjour de plus de 6 mois représentent 1/3 des effectifs étrangers.

²³ Source : données fournies par l'établissement.

²⁴ En 2001-2002, 26 nationalités sont représentées, avec en premier le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie.

²⁵ En 2002-2003, 29 nationalités sont représentées, avec en premier l'Italie, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Ecole Centrale Lyon (EC Lyon) :

EC Lyon accorde depuis toujours une attention particulière à son ouverture sur le monde extérieur, avec des accords de coopération internationale qui, pour les plus anciens, ont plus de 30 ans.

➤ *Quelques données chiffrées pour l'année 2001-2002 :*

- 1 150 étudiants inscrits, dont 1 000 élèves-ingénieurs et 150 doctorants.
- 100 étudiants de l'EC Lyon ont effectué à l'étranger un séjour de plus de trois mois.
- 160 étudiants étrangers inscrits dans l'établissement, dont 100 en cycle ingénieur et 60 en doctorant.
- durée des séjours des étudiants étrangers :
 - * cycle ingénieur : 60 pour deux ans, 40 pour un an,
 - * doctorat : 3 ans.
- le nombre d'étudiants étrangers inscrits entre 1996 et 2002 a été multiplié par cinq.
- 40 institutions partenaires dans le monde.
- 1 programme associant 40 partenaires pour le programme double diplôme.

Ecole de Management Lyon (EM Lyon) :

EM Lyon est depuis longtemps engagée dans une politique de mobilité internationale.

➤ *Quelques données chiffrées pour l'année 2001-2002 :*

- 258 étudiants envoyés à l'étranger dans le cadre d'échanges, dont 174 en Europe.
- 2 300 étudiants dans l'établissement.
- 224 étudiants étrangers accueillis dans le cadre d'échanges, dont 117 issus d'institutions européennes.
- recrutement de plus de 120 étudiants diplômables pour les 3 principaux programmes.
- 82 institutions partenaires dans le monde, dont 48 en Europe.
- 14 programmes double diplôme : Amérique du Nord, PECO, etc.

1.3 La France et Rhône-Alpes : quelles positions dans le domaine de la mobilité internationale ?

1.3.1 Les données internationales

Les données mentionnées par Mr. Alain CLAEYS dans son rapport « *L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative* » font ressortir l'ampleur des flux de circulation des étudiants à l'échelle internationale, comme le montre le tableau ci-dessous avec le positionnement de la France par rapport à d'autres pays d'accueil.

Tableau 1 : les principaux pays d'accueil des étudiants poursuivant leurs études supérieures hors de leur pays d'origine (1998)

Pays d'accueil	Effectifs 1998	Part du total mondial
Etats Unis	560 000	31,6%
Grande-Bretagne	200 000	11,3%
Allemagne	150 000	8,5%
Australie	130 000	7,3%
France	122 000	6,9%
Espagne	25 000	1,4%
Autres pays	583 000	33,0%
Total	1 770 000	100%

Source : données de l'UNESCO citées dans le rapport d'information parlementaire de M. Alain CLAEYS

Commentaire :

On note l'importance prise par les Etats-Unis et plus généralement par les pays anglophones en matière d'accueil d'étudiants étrangers. La France occupe quant à elle une position moyenne par rapport aux autres pays d'accueil.

On observe pour la France une évolution favorable (+5%) pour 1999 et 2000.

On note également la position intéressante de l'Australie. En effet, celle-ci s'est lancée, avec le soutien de son gouvernement, dans une action de recrutement mondial (Europe, Amérique Latine) avec des moyens appropriés²⁶ :

- création d'une agence nationale de promotion des universités et de recrutement (équivalente à EduFrance),
- soutien financier des régions aux actions de promotion individuelle des universités,

²⁶ Source : note interne de Mr Thierry GRANGE, Directeur du Groupe ESC Grenoble.

- création d'infrastructures régionales de logement des étudiants,
- création d'un système de bourses pour les étudiants,
- élargissement des possibilités de travail à temps partiel aux étrangers pour aider à financer leurs études.

1.3.2 Le positionnement de l'enseignement supérieur français

En France, le nombre des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur a connu une évolution contrastée au cours des dernières décennies, alors que l'effectif global des inscriptions est resté relativement stable.

Tableau 2 : évolution des effectifs étudiants étrangers à l'université

France métropolitaine

	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Effectifs	131 979	136 015	129 761	125 205	121 624	121 582	128 788
Variation annuelle (%)	-1,4	3,3	-3,5	-3,5	-2,9	0,0	5,9
Proportion de femmes (%) parmi les étudiants étrangers	34,5	38,7	46,4	47,9	49,5	50,7	50,9
<i>Proportions d'étudiants étrangers (%)</i>	13,6%	11,6%	8,9%	8,6%	8,5%	8,7%	9,2%

Source : Direction de la Programmation et du Développement du Ministère de l'Education Nationale et Madame Danièle Barret, adjointe au délégué aux relations internationales et à la coopération du Ministère de l'Education Nationale.

Commentaire :

Nous retrouvons en 1999-2000 les effectifs globaux de 1995-1996 après une sensible diminution au cours des années intermédiaires.

S'agissant des étudiants étrangers, on observe entre 1985 et 2000 une importante baisse de leur nombre, avec toutefois une remontée à partir de 1997.

Par ailleurs, on note une progression constante du nombre de femmes dans les effectifs d'étudiants étrangers.

I.3.3 Les disciplines d'accueil

Alors qu'ils représentent 9,2% du nombre total des inscrits, la répartition des étudiants étrangers dans différents secteurs disciplinaires fait apparaître une représentation très variable au sein de la population étudiante totale.

Tableau 3 : les étudiants étrangers à l'université en 1999-2000

Répartition par discipline et continent d'origine

France métropolitaine

	Droit	Sc éco AES	Lettres Sc hum	Sciences STAPS	Santé	IUT	Total	% Nation
Union européenne	4 477	2 856	13 697	3 614	1 870	711	27 225	21,1
Europe hors Union européenne	1 783	1 870	5 238	1 565	1 199	185	11 840	9,2
Asie	1 606	2 199	7 372	2 816	2 824	565	17 382	13,5
Afrique	7 856	12 549	16 664	13 873	8 744	2 951	62 637	48,6
Amériques	1 110	642	5 598	1 322	551	105	9 328	7,2
Autres	50	35	196	55	23	17	376	0,4
Toutes nationalités	16 882	20 151	48 765	23 245	15 211	4 534	128 788	100,0
<i>Proportion d'étrangers (%)</i>	9,3	13,0	10,0	7,2	11,0	3,9	9,2	

Source : rapport du C.E.S.R. Ile-de-France «Le positionnement international de l'enseignement francilien», Elie COHEN 19 juin 2001

Commentaire :

On note de façon générale une forte attirance dans les filières Sciences éco AES (Administration Economique et Sociale) (13%), santé (11%) et lettres sciences humaines (10%). Par contre, les filières scientifiques qui ne sont malheureusement pas isolées des STAPS (Science et technique des activités physiques et sportives) ont des effectifs étrangers très modestes.

Les étudiants étrangers les plus nombreux dans toutes les disciplines sont ceux originaires d'Afrique (48,6%) et les étudiants étrangers originaires de l'Union européenne (21,1%).

I.3.4 La répartition des étudiants étrangers par académie

Enfin, il est intéressant d'observer les positions des académies de Grenoble et Lyon par rapport aux autres académies de France, tant en ce qui concerne l'effectif total des inscriptions que l'effectif des étudiants étrangers.

Tableau 4 : répartition par académie entre français et étrangers inscrits à l'université en 1999-2000

France métropolitaine

Académie	Français		Etrangers		Ensemble		Proportion d'étrangers
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Aix-Marseille	65 424	5,2	6 336	4,9	71 760	5,1	8,8
Amiens	21 419	1,7	1 666	1,3	23 085	1,7	7,2
Besançon	20 819	1,6	1 628	1,3	22 447	1,6	7,3
Bordeaux	61 820	4,9	4 826	3,7	66 646	4,8	7,2
Caen	23 952	1,9	1 440	1,1	25 392	1,8	5,7
Clermont-Ferrand	25 129	2,0	1 827	1,4	26 956	1,9	6,8
Corse	3 181	0,3	164	0,1	3 345	0,2	4,9
Dijon	24 223	1,9	1 483	1,2	25 706	1,8	5,8
Grenoble	53 748	4,2	5 380	4,2	59 128	4,2	9,1
Lille	90 450	7,1	5 436	4,2	95 886	6,9	5,7
Limoges	12 935	1,0	827	0,6	13 762	1,0	6,0
Lyon	76 817	6,0	6 753	5,2	83 570	6,0	8,1
Montpellier	54 041	4,3	6 558	5,1	60 599	4,3	10,8
Nancy-Metz	48 860	3,8	4 418	3,4	53 278	3,8	8,3
Nantes	54 380	4,3	2 875	2,2	57 255	4,1	5,0
Nice	32 080	2,5	3 084	2,4	35 164	2,5	8,8
Orléans-Tours	36 338	2,9	3 070	2,4	39 408	2,8	7,8
Poitiers	28 173	2,2	2 192	1,7	30 365	2,2	7,2
Reims	22 014	1,7	1 424	1,1	23 438	1,7	6,1
Rennes	64 162	5,1	3 158	2,5	67 320	4,8	4,7
Rouen	29 299	2,3	1 976	1,5	31 275	2,2	6,3
Strasbourg	38 463	3,0	6 322	4,9	44 785	3,2	14,1
Toulouse	67 854	5,3	5 835	4,5	73 689	5,3	7,9
S/T Province	955 581	75,3	78 678	61,1	1 034 259	74,0	7,6
Paris	168 183	13,2	28 704	22,3	196 887	14,1	14,6
Créteil	63 843	5,0	12 960	10,1	76 803	5,5	16,9
Versailles	82 156	6,5	8 446	6,6	90 602	6,5	9,3
S/T Iles de France	314 182	24,7	50 110	38,9	364 292	26,0	13,8
Total Métropolitaine	1 269 763	100,0	128 788	100,0	1 398 551	100,0	9,2

Source : rapport du C.E.S.R. Ile-de-France « Le positionnement international de l'enseignement francilien », Elie COHEN 19 juin 2001

Commentaire :

On note la forte attraction exercée sur les étudiants étrangers par les universités de Créteil, Paris et Versailles (Ile-de-France) et de Strasbourg.

1.4 Politiques des établissements : universités, grandes écoles, organismes de recherche

Si de façon générale tous les établissements affirment une volonté de développement des relations internationales, leur réalisation présente une grande diversité selon leurs statuts et leur organisation : universités, grandes écoles, organismes de recherche, selon les domaines scientifiques, selon la durée des engagements, selon les moyens dont ils disposent. Cette diversité constitue à la fois une richesse mais aussi une difficulté pour connaître et apprécier les réalisations de chaque établissement et dégager des lignes de force de la réalité régionale.

C'est par l'examen des différents documents et moyens mis en oeuvre que nous nous sommes efforcés de saisir et comprendre la situation actuelle.

1.4.1 Organisation institutionnelle

Dans le cadre d'une volonté de développement des relations internationales, tous les établissements se sont dotés de responsables des relations internationales (vice-présidents) ainsi que de services dont les missions sont les suivantes :

- informer sur les séjours à l'étranger,
- prendre en charge les étudiants en mobilité dans le cadre de programmes d'échange,
- établir des relations partenariales en ciblant les zones géographiques, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, élaborer et signer les accords,
- intensifier l'enseignement des langues.

Les missions et l'importance de ces services sont en général adaptées aux besoins de la politique définie dans chaque établissement. Citons l'INSA et l'EM Lyon qui, compte tenu de leurs caractéristiques propres, ont affirmé et réalisé depuis de nombreuses années une très forte ouverture internationale en y consacrant les méthodes et moyens nécessaires. Ils peuvent constituer une source d'informations utiles.

Observons également que ces services s'adressent essentiellement aux étudiants français souhaitant effectuer un séjour à l'étranger et aux étudiants étrangers venus dans le cadre d'un programme d'échange.

1.4.2 Les contrats quadriennaux et des initiatives foisonnantes

➤ **Les contrats quadriennaux**²⁷

Les universités ont inscrit dans leurs contrats quadriennaux des politiques ambitieuses en matière de développement des relations internationales.

²⁷ Ce point reprend les éléments contenus dans la synthèse des projets de contrats quadriennaux des 4 universités grenobloises et qui a été présentée à la CAPU du 4 novembre 2002, ainsi que lors de la journée d'études du groupe de travail du C.E.S.R. le 12 décembre 2002 à Grenoble.

Ces contrats s'inspirent d'un certain nombre d'objectifs communs qui sont les suivants :

- amplifier les mobilités en Europe au sein des réseaux constitués (CLUSTER²⁸, Université Franco-Italienne - UFI, Université Franco-Allemande - UFA), des programmes européens (Socrates et Leonardo),
- hors Europe, amplifier les mobilités au sein d'accords spécifiques (CREPUQ²⁹, ONTARIO³⁰ et zones ciblées),
- intensifier l'envoi d'étudiants aux niveaux pré et post-licence,
- développer les stages en entreprise à l'étranger,
- favoriser l'accueil des doctorants, pour des co-tutelles de thèse,
- favoriser l'accueil de post-doc étrangers, le recrutement d'enseignants chercheurs étrangers,
- mettre en place des enseignements de langues et de français langue étrangère (FLE),
- favoriser les mobilités de personnels.

L'accent est mis sur l'amélioration de l'accueil des étrangers.

- accueil de tous les étrangers, y compris les étudiants qui s'inscrivent à titre individuel : l'objectif est inscrit, les modalités de sa mise en oeuvre restent encore souvent imprécises,
- développer un accueil pédagogique, tutorat, FLE, durant le séjour et après le retour dans le pays d'origine.

Les contrats prévoient également de renforcer et d'initier de nouvelles coopérations dans des zones ciblées.

Chaque établissement, dans le cadre de son contrat quadriennal a un certain nombre de spécificités que nous avons peu analysées ; toutefois nous avons relevé un grand nombre d'initiatives en faveur du développement des relations internationales, aussi bien dans le cadre des universités que celui des grandes écoles.

Pour ce qui concerne les organismes de recherche, rappelons que les grands accords de coopération internationale sont pilotés au plan national et que grâce à une bonne intégration dans la région Rhône-Alpes ils participent aux programmes thématiques initiés par la Région. Mais des coopérations individuelles et des échanges de courte durée (<3 mois) font partie de l'activité normale d'un laboratoire et de ses chercheurs ; de ce fait, ils sont rarement intégrés dans les statistiques.

Selon les directives européennes relatives à l'EEES (espace européen de l'enseignement supérieur) les universités de Grenoble ont clarifié leur offre de formation afin de la rendre plus cohérente et accessible pour tous les publics, dont les étudiants étrangers.

Cependant, l'effort de coordination n'enlève pas à ces établissements une capacité d'initiative pour monter leurs programmes d'échange.

²⁸ CLUSTER : consortium liant des universités de la Science et de Technologie pour l'éducation et la recherche. Leur objectif est de développer la coopération et l'échange entre des participants qui sont des établissements à niveau élevé ayant différentes approches mais partageant un engagement commun à la qualité (INPG).

²⁹ Programme CREPUQ : conférence des recteurs et présidents d'universités du Québec. C'est un programme d'échange qui concerne la totalité des universités québécoises.

³⁰ Programme ONTARIO Rhône-Alpes (ORA) : s'appuie sur une réciprocité d'échanges dont le nombre pour 2002-2003 est de 40 étudiants rhônalpins partis en Ontario et 40 étudiants ontariens dans les universités rhônalpines de l'accord.

➤ Les programmes d'échange

Ils constituent un vecteur important du développement de la mobilité internationale ; leur diversité a augmenté grâce à la construction européenne en visant plusieurs objectifs :

- 1^{er} objectif : la mobilité européenne des étudiants,
- 2^e objectif : la mise en place de doubles diplômes et accord bilatéraux,
- 3^e objectif : accroître le rayonnement des pays européens dans le monde.

Le premier objectif est le programme Socrates qui se décline en trois grandes variantes que sont Erasmus, Leonardo da Vinci et Lingua. Ces programmes ont permis à des milliers d'étudiants européens d'aller étudier dans d'autres pays européens et devenir ainsi des ambassadeurs d'une Europe en création.

Le deuxième objectif est le programme Tempus qui d'une part doit mettre en place les doubles diplômes, et d'autre part développer les programmes d'échange universitaires conclus par des accords bilatéraux entre universités dans le cadre de ces programmes ou de relations historiques.

En outre, de nombreux programmes et partenariats se sont développés de façon complémentaire aux programmes européens ; ils concernent les zones géographiques du monde entier.

Enfin, le troisième objectif doit permettre à des jeunes demandeurs d'emploi d'acquérir une expérience professionnelle et de se perfectionner dans une langue étrangère. Citons pour exemple le programme Eurodyssée entre régions d'Europe et auquel la Région Rhône-Alpes participe.

Outre l'existence de ces programmes qui peuvent eux-mêmes subir des modifications, d'autres sont en cours de réalisation. Notons pour exemple le programme Erasmus World pour la période 2004-2008, et dont les principales caractéristiques sont :

- organisation de Master UE dans le cadre de réseaux inter universités,
- offre de partenariats avec des instituts d'enseignement supérieur de pays tiers,
- création de bourses pour les ressortissants de pays tiers.

Les programmes existant ou en cours de création sont donc nombreux ; universités et grandes écoles les utilisent largement lorsqu'elles ont les structures appropriées et les hommes qualifiés pour leur mise en place.

I.4.3 Les moyens d'information

Les établissements d'enseignement supérieur disposent de sites Internet qui présentent l'établissement et ses différents services, dont celui des relations internationales.

Les renseignements disponibles sur ces sites sont généralement clairs et complets.

Néanmoins, pour ce qui est des pages « relations internationales », elles s'adressent principalement aux étudiants qui souhaitent effectuer un séjour à l'étranger et aux étudiants qui viennent en Rhône-Alpes dans le cadre des programmes d'échange.

Ces renseignements sont généralement mal adaptés aux étudiants étrangers hors programmes d'échange même si ces derniers peuvent y trouver certaines informations utiles sur la vie quotidienne (adresses utiles, etc.).

Lors de l'envoi des dossiers de pré inscription, les établissements joignent souvent une documentation sur l'offre de formation dispensée et sur l'établissement lui-même.

1.4.4 Promotion des relations internationales

Le développement des relations internationales exige des efforts de promotion sur deux aspects complémentaires qui s'enrichissent et se complètent mutuellement :

- la mobilité sortante des étudiants, enseignants et chercheurs pour effectuer un séjour d'études ou de travail à l'étranger,
- la mobilité entrante qui vise à attirer et accueillir des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers pour l'ensemble des formations dispensées en Rhône-Alpes.

✓ La mobilité sortante

Compte tenu des actions de la Région Rhône-Alpes dans le domaine du développement de la mobilité par les bourses notamment, les établissements les ont utilisées pour conduire une promotion forte auprès de leurs étudiants. Ainsi, le système très développé de ces bourses a permis et permet à de nombreux étudiants rhônalpins d'aller étudier à l'étranger dans des conditions matérielles et financières correctes.

Par ailleurs, les établissements sont conscients du fait que le marché du travail auquel les futurs diplômés seront confrontés exige de plus en plus une telle expérience à l'étranger et dans certaines filières comme les filières linguistiques, les formations d'ingénieurs ou le management, une expérience à l'étranger est indispensable.

D'une manière générale, la récente étude de l'OURIP³¹ sur « Les séjours d'études à l'étranger et l'insertion professionnelle »³² démontre de manière éclatante que les étudiants bénéficiant de la possibilité d'effectuer un séjour à l'étranger en tirent un profit décisif en terme de réussite dans les études et d'insertion professionnelle.

Les partants poursuivent plus longtemps leurs études que les non partants : 58% obtiennent un niveau bac + 5, contre 50% pour les non partants. L'accès au premier emploi est plus aisé ou plus rapide pour les partants, lesquels ont également des salaires plus élevés. Les partants sont plus mobiles que les non partants (75% contre 65%) et sont plus disposés à déménager pour améliorer leurs perspectives de carrière, soit vers d'autres régions (88% contre 69%), soit vers un autre pays (86% contre 50%).

En définitive, la mobilité au cours des études prépare et dispose à la mobilité dans la vie professionnelle.

Les établissements s'adaptent ainsi à ces besoins comme le montre l'exemple de l'EM Lyon, puisqu'elle a pour objectif d'instaurer l'obligation pour tous ses étudiants du programme ESC d'effectuer outre le stage à l'étranger, un séjour d'au moins 3 mois dans une institution académique partenaire à l'étranger.

L'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble poursuit un objectif identique, avec l'obligation de séjour à l'étranger dans les cursus.

Compte tenu de la nature et de la diversité des cursus universitaires, ces exigences s'imposent avec moins de force dans certaines disciplines, même se elles revêtent à nos yeux une grande importance.

³¹ OURIP : Observatoire Universitaire Régional de l'Insertion Professionnelle.

³² P. di Vito, L. A. Pichon, 2003, « Séjour d'études à l'étranger et insertion professionnelle », OURIP - Bulletin d'information n° 40 ; p. 63.

Malgré les efforts du Conseil régional et des établissements pour accroître la mobilité sortante des étudiants, observons que le taux de départ est encore très modeste dans l'ensemble des universités de Rhône-Alpes soit 3,4% des étudiants inscrits en 2^e et 3^e cycle selon une autre étude de l'OURIP sur les étudiants en séjour d'études à l'étranger. Qui ? Pourquoi ? Comment ?³³. Ce sont donc les efforts de motivation de tous les acteurs qu'il convient de développer.

✓ La mobilité entrante

Des initiatives ont été développées au plan national, par des établissements et grâce à diverses structures.

➤ *Au plan national : promotion par EduFrance.*

Le ministre de l'Education, de la Recherche et de la Technologie, le ministre des Affaires étrangères et le ministre délégué en charge de la Coopération et de la Francophonie ont mis en place en 1998 l'agence EduFrance, en charge de la promotion de l'offre de formation supérieure française.

EduFrance assure cette promotion par sa participation à des salons et forums internationaux, en liaison avec les postes diplomatiques et commerciaux ; en outre, elle stimule et coordonne la réponse française aux appels d'offres internationaux.

Un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur français, dont ceux de Rhône-Alpes, font appel aux services de l'agence afin de promouvoir leur offre de formation et attirer des étudiants étrangers.

Cependant, l'efficacité de cette agence est discutée et quelques établissements ne souhaitent pas faire appel à cette structure pour les raisons suivantes :

- coût des prestations,
- efficacité discutée des prestations fournies ; une agence ne peut pas promouvoir correctement l'offre de formation des établissements d'enseignement supérieur de toute la France,
- difficulté de cibler les établissements étrangers et les disciplines,
- difficulté de répartir les étudiants étrangers de façon homogène dans les différentes disciplines enseignées.

L'équipe dirigeante d'EduFrance vient d'ailleurs d'être renouvelée et devrait dans les mois qui viennent redéfinir ses missions et ses moyens.

➤ *Par des établissements : promotion et coopération réalisées.*

Certains établissements comme l'INSA de Lyon, ont opté pour des démarches de promotion moins coûteuses et qui s'avèrent efficaces, comme par exemple un centre de représentation partagé avec d'autres écoles dans les pays cibles. Ce système permet d'avoir un contact direct avec des institutions et des personnes, et donc d'opérer une sélection des étudiants. (ex : Mexique). En outre, cet établissement a lancé des partenariats avec pour objectif d'exporter tout ou partie du modèle INSA à l'étranger.

³³ L. A. Pichon, M. Comte, X. Poulard, 2002, "Les étudiants en séjour d'études à l'étranger. Qui ? Pourquoi ? Comment ?" OURIP - Bulletin d'information n° 39.

L'EM Lyon a créé en 2000 avec d'autres écoles de management réputées dans le monde, l'alliance AEA (Amérique, Europe, Asie) dans le but de promouvoir auprès des entreprises internationales le modèle français. En outre elle crée des formations (ex. master) spécialisées ou internationalise ses cours.

Dans le cadre de son développement international, GEM (Grenoble Ecole de Management) a décentralisé vers la fin des années 90 son programme MBA³⁴ dans des établissements partenaires à l'étranger. Aujourd'hui, ces formations continues (du soir ou de week-end) assurées par les professeurs de Grenoble qui effectuent des déplacements réguliers, permettent à des personnes déjà en activités (Pékin, Moscou, Malte, etc.), d'acquérir une spécialisation validée par un diplôme.

L'ENS Lyon a signé avec les 3 autres ENS, en juillet 2002, un accord de coopération avec l'université normale de Chine de l'Est, créant ainsi une antenne des ENS à Shanghai afin d'offrir aux étudiants chinois une formation préalable à la préparation et l'obtention d'une thèse en France. Les étudiants français participent également à ces échanges.

➤ *Avec le concours d'ERAI.*

Certains établissements ont fait appel à ERAI pour qu'il mette à leur service son savoir faire et son expérience à l'international (surtout en Chine, au Brésil et à Sao Paulo) ; il s'agit notamment des grandes écoles : EM, INSA, Institut Paul Bocuse.

L'IDRAC Lyon envisage également de charger ERAI d'une mission de recherche d'étudiants dans les pays avec lesquels les échanges sont possibles.

La promotion des relations internationales est variée et ce ne sont que quelques exemples décrits lors des auditions.

1.4.5 Les actions de pôles géographiques

Rappelons qu'il existe 3 grands pôles géographiques en Rhône-Alpes. Compte tenu de leurs actions et missions à l'international, les pôles de Grenoble et de Lyon ont été reconnus comme pôles européens.

Ce statut de pôle européen est important pour développer et renforcer les politiques internationales en matière de formation.

1) Le PUL, dont l'une des missions est le développement des relations internationales est chargé notamment de :

- l'accueil des étudiants étrangers,
- l'accueil des chercheurs étrangers post-doctoraux,
- relations contractuelles avec les grandes Universités du monde,
- dynamiser le partenariat avec les collectivités locales : département du Rhône, Région Rhône-Alpes, Grand Lyon, ville de Lyon.

³⁴ MBA : Master of Business Administration.

L'activité internationale du PUL s'exprime dans la création du Centre International d'Information (CII), le hall d'accueil et d'information Com'et et « l'espace multi-services étudiants » qu'il gère, ainsi que par le projet de création du Collège Doctoral International Lyonnais (CDIL).

2) Le Pôle Européen Universitaire et Scientifique de Grenoble contribue au développement universitaire et scientifique du site, en mettant en commun des ressources et des projets. Il accompagne les projets internationaux des établissements et valorise les actions internationales du site. C'est une plate-forme de concertation, un lieu de réflexion prospective, pour favoriser l'émergence de solutions innovantes et mettre en place des actions d'intérêt collectif.

Cependant, comme l'observe le Comité National d'Evaluation des Universités³⁵, pour Grenoble la concertation entre les grands organismes scientifiques et les universités en matière de développement international reste encore à construire.

1.4.6 L'articulation des politiques internationales des universités et des politiques conduites par leur environnement.

Aujourd'hui, toutes les collectivités locales développent des politiques internationales actives, qu'il s'agisse de la Région, des départements ou des villes ou agglomérations. Les initiatives sont nombreuses en matière de coopération décentralisée, de jumelage, d'échanges dans les domaines économiques ou culturels notamment.

Pourtant, on doit s'interroger sur l'harmonisation des politiques de chacune des collectivités d'une même région, entre elles, ou sur la manière dont ces politiques se croisent avec celles des établissements d'enseignement supérieur, des associations, des entreprises.

Les actions universitaires peuvent gagner en efficacité si elles s'intègrent davantage dans les politiques des collectivités desquelles on attend une capacité à coordonner leurs politiques par exemple en ce qui concerne les pays cibles. Une stratégie régionale de mobilité internationale doit faire aller ensemble sur des objectifs communs la Région, les collectivités, les entreprises, les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche.

1.5 *Dispositifs d'accueil des enseignants, chercheurs et étudiants étrangers de Rhône-Alpes*

Au cours de cette étude, nous avons rencontré des acteurs de l'accueil des enseignants, chercheurs et étudiants étrangers et nous avons été frappés par leur nombre et leur diversité.

Il existe différentes catégories de dispositifs : ceux qui ont en charge l'accueil des enseignants et chercheurs étrangers d'une part, ceux qui ont en charge les étudiants étrangers d'autre part ; certains s'adressent aux uns et aux autres.

En ce qui concerne les enseignants et chercheurs étrangers, les dispositifs d'accueil ne sont pas nombreux. Les enseignants et chercheurs sont pris en charge le plus souvent par l'établissement d'accueil qui leur offre un accompagnement personnalisé et complet.

Dans le cas des étudiants étrangers, il convient de distinguer :

- les étudiants en programmes d'échange, soit 2 100 pour Rhône-Alpes en 2001 ; ils sont en général pris en charge,

³⁵ CNE : « Le Site universitaire de Grenoble - décembre 2002 », p 85.

- les étudiants hors programmes qui, soit plus de 13 000 pour Rhône-Alpes en 2001, qui rencontrent les plus grandes difficultés.

Divers organismes participent à cet accueil et sans prétendre faire une liste exhaustive nous citerons :

a) Les services des établissements

- Les services des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur et de recherche : ils ont en charge les enseignants, chercheurs et étudiants en programmes d'échange. Ce public est bien connu des établissements car le séjour des intéressés peut être planifié et encadré par ces services dont l'accueil est l'une des principales missions. Les moyens d'action de ces services sont en général adaptés aux objectifs et besoins de la politique de mobilité internationale de chaque établissement ; cependant, la qualité de l'encadrement du public étranger varie d'un établissement à l'autre. Les différences sont encore accentuées entre les établissements universitaires et les grandes écoles notamment du fait que ces dernières prennent généralement en charge les activités sociales et culturelles. Néanmoins, certaines universités développent également des actions similaires (ex : université de Savoie).
- Le service universitaire MAEVA³⁶ : il s'agit d'une cellule rattachée au service de la vie universitaire de l'université Lyon 2 et créée en mars 2001, dont les missions sont d'informer et guider les étudiants étrangers hors programme qui souhaitent s'inscrire à l'université Lyon 2. Les moyens dont dispose ce service sont très modestes et malgré cela son succès est tel que les étudiants d'autres établissements viennent y chercher des informations.

b) Les CROUS

Ils ont pour missions de répondre aux besoins de tous les étudiants notamment dans les domaines de l'accueil, de la restauration, du logement, de l'action sociale et culturelle, en portant une attention particulière à ceux qui répondent à certains critères sociaux. Cependant, compte tenu du nombre d'étudiants étrangers, les CROUS ont pris en charge selon certains quotas le logement de certains d'entre eux. Le nombre de logements disponibles et l'insuffisance de leurs moyens d'investissement ne leur permettent pas de répondre, malgré leurs souhaits, à des besoins très importants et qui se développent rapidement. Ainsi se trouve posée la question du rôle de cette institution dans l'accompagnement d'une politique volontaire d'accueil d'étudiants étrangers.

c) Eguide

Il s'agit d'une structure nationale qui gère pour le compte de divers mandants les opérations d'accueil (préparation du séjour et du voyage retour, l'accueil logistique proprement dit, etc.) d'encadrement (avec notamment l'organisation d'activités culturelles et de loisirs, mais aussi de formations linguistiques), de suivi personnalisé (surtout ceux qui rencontrent des difficultés durant leur séjour) des étudiants, de stagiaires et de chercheurs étrangers généralement boursiers. Sa rémunération qui couvre les frais de fonctionnement résulte de la tarification de ses prestations, et est calculée sur une base forfaitaire fixée annuellement par le Conseil d'administration.

L'antenne de Lyon a géré 2 492 dossiers en 2001 avec un effectif de 6 personnes³⁷.

d) La fondation Alfred Kastler³⁸

³⁶ MAEVA : Mission d'Accueil des Etudiants Venus d'Ailleurs.

³⁷ Une déléguée régionale, une assistante, 4 secrétaires.

C'est une structure dont les principales missions sont l'accueil et l'encadrement des chercheurs et enseignants chercheurs étrangers ainsi que le maintien des contacts avec eux après leur retour dans leur pays ; plus généralement, elle s'efforce de lever les obstacles à la mobilité et met son savoir faire au service de ceux qui cherchent à promouvoir la coopération internationale de la France dans le domaine de la recherche.

Les services qu'elle propose sont gratuits et visent à simplifier l'installation des chercheurs et enseignants étrangers (aide à l'inscription, administrative, renseignements pour l'obtention d'un financement de recherche, tarifs privilégiés pour les assurances), avec possibilité de partager les expériences au sein d'un réseau d'accueil.

L'un des organismes avec lesquels elle travaille est le portail France Contact dédié à l'accueil et au suivi des chercheurs étrangers et qui fournit de nombreuses informations pour bien réussir l'arrivée et l'installation en France.

Le rayonnement de la fondation Alfred Kastler concerne essentiellement la Région Ile-de-France.

e) Les Alliances Françaises

Ce sont des associations dont la création remonte à 1883³⁹ pour la plus ancienne. Elles sont situées dans les grandes villes de France et un réseau mondial des Alliances regroupe 1135 comités répartis dans 138 pays. Leur objet consiste à « accroître l'influence intellectuelle et morale de la France et, notamment, de grouper tous ceux qui, Français et étrangers, souhaitent développer dans la région la connaissance de la langue et de la culture française »⁴⁰.

Les ressources des Alliances françaises sont principalement composées des produits des participations perçues pour l'admission aux cours ou aux manifestations organisées par l'Association, auxquels peuvent s'ajouter quelques subventions des collectivités locales. Leur importance varie d'une Alliance à l'autre.

Une des activités principales des Alliances est l'enseignement du français et il est effectué par des personnes qualifiées, titulaires de diplômes universitaires et possédant une formation spécifique en français langue étrangère à des fins culturelles et pratiques. Certaines d'entre elles enseignent également dans les universités.

Les activités culturelles sont généralement très prisées par les adhérents mais leur importance varie selon les moyens dont dispose chaque Alliance.

Bien d'autres services sont prodigués par ces associations (aide à la recherche de logements, etc.).

De ce fait, les étudiants étrangers hors programmes d'échange fréquentent beaucoup ces associations, notamment ceux qui souhaitent se perfectionner en français avant une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. Cependant, la seule inscription à l'Alliance pour une formation en français ne permet pas à ce public d'avoir le statut d'étudiant du fait du manque d'homologation des Alliances. En effet l'Alliance de Paris est la seule à bénéficier de cette homologation.

Afin d'illustrer l'activité d'une des associations en quelques chiffres, en 2001 l'Alliance de Lyon a effectué 5 675 inscriptions, ce qui regroupe un total de 1 920 étudiants différents pour 104 nationalités représentées.

Précisons qu'en Rhône-Alpes, il existe deux Alliances Françaises (Lyon et Grenoble).

f) Les associations privées

³⁸ Créée en 1993 par l'Académie des Sciences, la fondation Alfred Kastler est depuis 2002 une composante de la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) ; elle est principalement financée par l'Etat et les collectivités territoriales alsaciennes.

³⁹ Il s'agit de l'Alliance de Paris qui a été fondée en 1883 et reconnue d'utilité publique par décret du 23 octobre 1886. Pour information, l'Alliance Française de Lyon a été créée en 1984.

⁴⁰ Extrait de l'art. 2 des statuts de l'Alliance Française de Lyon.

Elles sont nombreuses et leur rôle est important. Les associations d'étudiants comme l'AECAL (association des étudiants de culture africaine - Lyon 2) ont un vif succès et attirent les étudiants étrangers hors programmes de toutes nationalités. Ce type d'association est en quelque sorte victime de son succès car elle est sollicitée pour résoudre toutes sortes de problèmes auxquels sont confrontés les étudiants étrangers notamment hors échange (la recherche de logement, les problèmes administratifs, sociaux, etc.). Leurs moyens d'actions sont souvent matériellement et financièrement limités malgré la volonté et la disponibilité des membres.

Pour prendre un autre exemple, à Grenoble, l'AUEG (Alliance Universités Entreprises de Grenoble) est une structure créée en 1947 et dont l'objet est de contribuer au développement des échanges entre le milieu universitaire de l'Académie de Grenoble et son environnement économique et culturel, dans le cadre de la vie régionale, nationale et internationale. D'une manière générale, les étudiants étrangers hors programmes d'échange ont été de plus en plus nombreux à s'adresser à cette association dont l'activité quotidienne est principalement de résoudre les problèmes rencontrés par des étudiants étrangers séjournant dans la région. L'AUEG est passée d'une activité première d'accueil au cas par cas, avec des étudiants motivés et un encadrement relativement bon, à un accueil de masse.

g) Les Collectivités locales

De plus en plus, les étudiants, chercheurs et enseignants sont la préoccupation des sites qui eux-mêmes sont au coeur des politiques des collectivités locales. Des actions ponctuelles sont organisées, comme par exemple la journée d'accueil des étudiants étrangers par la Ville de Lyon à la rentrée 2002.

En résumé, les auditions et les recherches réalisées ont démontré le nombre important et la diversité de ces organismes d'accueil. Tous sont impliqués dans leurs missions et composés de membres actifs. Néanmoins, on observe un manque évident de coordination entre ces structures.

Rappelons également la différence de traitement entre les étudiants en programmes d'échange et ceux hors programmes.

- Les étudiants étrangers en programmes sont connus des établissements, leurs séjours sont planifiés et relativement bien encadré (inscription, logement, etc.) par les services des relations internationales des établissements. Les étudiants qui sont titulaires de bourses (européenne, du gouvernement français ou étranger, régionale) peuvent bénéficier des prestations payantes des organismes comme Egide ou de l'assistance des CROUS qui prennent généralement tout en charge, et les problèmes liés à l'accueil et à l'intégration sont alors relativement bien traités.

- Les étudiants étrangers hors programmes d'échange forment un public qui ne relève d'aucun organisme ou service d'accueil spécifique, hormis le service tout récent MAEVA à Lyon 2. Ce sont ces étudiants qui sont confrontés aux difficultés les plus importantes et s'adressent donc à des dispositifs comme les Alliances Françaises, les associations d'étudiants, dont les moyens d'actions et de fonctionnement sont souvent modestes, mais qui compensent en partie par la disponibilité et le dévouement de leurs membres.

II. PROBLEMES ET ENJEUX

Comme nous l'avons déjà souligné, compte tenu du grand nombre d'établissements et de leur diversité géographique, statutaire et disciplinaire, nous avons observé d'importantes différences dans leurs politiques de relations internationales et de leur mise en œuvre. Aussi, les différents problèmes abordés n'ont-ils pas pour tous les mêmes caractéristiques et n'appellent donc pas de réponses identiques.

Nous nous sommes donc efforcés de traiter les problèmes communs les plus généralement évoqués lors de nos entretiens.

II.1 Informations relatives à la mobilité internationale

Pour définir et conduire une politique dans le domaine des relations internationales il est indispensable de disposer d'informations régulières, homogènes et significatives sur les flux de la mobilité entrante et sortante des étudiants, enseignants et chercheurs, constat que vient d'ailleurs d'établir le récent rapport du Comité National des Universités (CNE) consacré au « Site universitaire de Grenoble » lequel relève qu'est nécessaire à Grenoble une collecte des données spécifiques sur l'international, laquelle est un préliminaire incontournable à une politique de sites ; le constat vaut pour Grenoble mais aussi pour l'ensemble des universités de la région. Tel n'est pas le cas aujourd'hui. Aussi est-il nécessaire, comme vient de le proposer la DESUP aux présidents de la CURA et de l'AGERA par un courrier du 13 février 2003, que s'élabore et se mette en place un dispositif d'information pour l'ensemble des établissements de Rhône-Alpes.

C'est un travail délicat car il faut prendre en compte la spécificité des établissements, la diversité des situations et des statuts, les besoins de la région et les exigences nationales, sans perdre l'objectif de disposer d'outils de pilotage à l'intention de ceux qui pilotent et participent à cette action.

Il serait en outre souhaitable d'effectuer des études et enquêtes permettant de connaître au-delà des chiffres les réalités humaines et sociologiques des relations internationales.

Mentionnons l'intérêt des deux études que vient de conduire l'OURIP sur « Les étudiants en séjour d'études à l'étranger » (novembre 2002)⁴¹ et « Insertion professionnelle » (février 2003)⁴².

II.2 La mobilité des étudiants, enseignants et chercheurs français

Rappelons ici que seul 3,4% des étudiants inscrits dans les 2^e et 3^e cycles des universités rhônalpines entreprennent une mobilité. Passée la période d'enthousiasme qui a présidé au lancement des grands programmes européens, la mobilité des étudiants français connaît aujourd'hui, sinon une stagnation au moins une faible croissance. Aussi, même si l'accueil des étudiants étrangers reste une priorité il importe que la Région Rhône-Alpes ne relâche pas ses

⁴¹ L. A. Pichon, M. Comte, X. Poulard, 2002, « Les étudiants en séjour d'études à l'étranger. Qui ? Pourquoi ? Comment ? », OURIP - Bulletin d'information n° 39.

⁴² P. di Vito, L. A. Pichon, 2003, « Séjour d'études à l'étranger et insertion professionnelle », OURIP - Bulletin d'information n° 40.

efforts d'incitation à la mobilité sortante des étudiants et des personnels et maintienne une politique forte en ce domaine envers les établissements.

11.2.1 Etudiants

- Une information plus large au niveau des Lycées (Permis de réussir) et à l'entrée de l'enseignement supérieur serait souhaitable ; dans le cadre du Permis de réussir, il conviendrait de mettre en valeur l'intérêt de la mobilité sortante pendant les cursus dans l'enseignement supérieur. En outre, des informations complètes sur la mobilité internationale devraient être fournies dans les salons de l'étudiant.
- Une modulation des bourses selon les ressources familiales (quotient familial) devrait permettre d'élargir le nombre de candidats sachant que la seule qualité de boursier ne permet pas une réelle prise en compte des difficultés des étudiants.
- Une plus forte modulation selon la destination des pays considérés par le Conseil régional comme prioritaires : le Conseil régional a déjà majoré d'environ 20% les montants des BRFE dans les régions partenaires d'Europe ; ne serait-il pas nécessaire de définir un certain nombre de pays comme prioritaires et prévoir une majoration incitative afin d'éviter une trop forte concentration sur l'Angleterre (27%) ?
- Les filières choisies : compte tenu de l'importance d'un certain nombre de secteurs économiques de la Région Rhône-Alpes (mécanique, chimie, textile, plasturgie, etc.) ne serait-il pas utile pour les étudiants de 2^e voir 3^e cycle de prévoir des bourses majorées afin d'inciter les étudiants de ces disciplines et de ces niveaux à s'engager dans une mobilité sortante, en y associant les organisations professionnelles et les entreprises ?

11.2.2 Inscrire le séjour à l'étranger dans le cursus de formation

Les séjours à l'étranger et particulièrement ceux inscrits dans un cursus ont un rôle essentiel à la fois académique et culturel qu'il convient de mieux prendre en compte :

- académique : pendant le séjour par une définition claire des objectifs à atteindre et un suivi des travaux réalisés, grâce à des comptes-rendus et appréciations sur les acquis des étudiants,
- culturel : par la découverte d'un environnement culturel différent et la participation dans le pays considéré à des activités permettant d'en comprendre les idées et les attitudes ; ceci devrait également être pris en compte dans l'appréciation pour la délivrance du diplôme. En outre, cet intérêt culturel devrait se prolonger par des engagements de promotion des relations internationales dans l'établissement d'origine de l'intéressé stipulés dans le contrat de bourse ; ceci implique que les établissements et le corps enseignant soient fortement associés à ce processus.
- rappelons que la mise en place du système européen d'enseignement supérieur (LMD) devrait normalement conduire à l'inscription de séjours à l'étranger dans les cursus de formation grâce au système de capitalisation de crédits (ECTS).

11.2.3 Enseignants et chercheurs

Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de connaître aujourd'hui leur nombre et son évolution. Cependant, un certain nombre de renseignements recueillis lors des entretiens ont démontré les réserves et difficultés de certains enseignants pour effectuer de longs séjours à l'étranger ; ceci tient probablement à la non reconnaissance académique de ces séjours dans certaines disciplines mais plus encore à des difficultés logistiques et aux problèmes familiaux.

C'est pourquoi nous proposons que la Région intensifie son effort pour que les enseignants et chercheurs fassent des périodes de séjours moyens et longs à l'étranger (6 à 12 mois) en ciblant pays et disciplines ; ce sont en effet des moyens privilégiés d'une part pour diffuser une culture internationale auprès des élèves, et d'autre part pour créer avec d'autres universités ou établissements des relations partenariales fécondes notamment en matière de recherche.

11.3 L'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers

A l'évidence, les problèmes d'accueil se posent en termes différents selon le statut :

- enseignants et chercheurs,
- étudiants en programmes d'échange dans une université ou grande école,
- étudiants hors programmes d'échange.

11.3.1 Enseignants et chercheurs

L'accueil des enseignants et chercheurs étrangers représente un intérêt majeur pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche car outre l'encadrement des étudiants français, ils peuvent ultérieurement devenir des relais dans leurs établissements d'origine en contribuant à promouvoir l'offre de formation rhônalpine et participer à la sélection de leurs étudiants intéressés.

Cet accueil revêt un aspect important pour l'économie car il favorise également les échanges des connaissances scientifiques, des technologies et leur mise en oeuvre.

Compte tenu de la préparation de cet accueil, les difficultés, même si elles existent (administratives, logement, programmes, etc.) sont plus rapidement résolues, car les enseignants et chercheurs sont généralement pris en charge soit par l'établissement où ils travaillent, soit par un dispositif spécialisé de type EGIDE.

- Soulignons cependant deux problèmes :

- a) Les enseignants ou chercheurs en provenance de pays dont les rémunérations sont décalées par rapport à notre niveau de vie (PECO, Afrique). Dans ce domaine également la Région pourrait intervenir en allouant des bourses spécifiques, en ciblant pays, disciplines et niveaux et en définissant précisément les objectifs. En outre, ceux-ci devraient être déterminés en accord avec l'établissement concerné.
- b) L'accueil social et culturel. Notre pays n'a malheureusement pas une forte tradition d'ouverture à l'étranger ; cet accueil devrait être mieux assuré par les organismes locaux tels que associations culturelles ou spécialisées, organisations professionnelles, chambres consulaires, Alliances Françaises, ce qui exige leur implication à différents niveaux.

11.3.2 Les étudiants en programme d'échange

Bien que généralement pris en charge par leurs établissements d'accueil, ils n'échappent pas aux difficultés inhérentes à une insertion dans un système pédagogique, des modes de travail et de vie différents. Aussi, leur accompagnement par un tutorat à la fois pédagogique, administratif, conditions de vie (logement) et culturel doit-il être renforcé notamment par les établissements avec le concours des enseignants, du personnel administratif, des étudiants et

des organismes en charge de l'accueil social et culturel. Il conviendrait d'être particulièrement attentifs à 3 aspects :

- Une préparation à la réalisation du programme d'échange dans le pays d'origine par une personne qualifiée : information, élaboration du projet, conditions de vie,
- Cycle préparatoire : des cycles préparatoires tels que les pratique l'INSA pourraient être développés à l'étranger avec les établissements étrangers ou les lycées français,
- Dans le même sens on peut relever l'intérêt des formules de télé enseignement permettant de préparer à l'étranger des diplômes d'universités françaises par exemple l'université Pierre Mendès-France de Grenoble développe conjointement avec l'université Paris Dauphine une formation de 1^{er} et 2^e cycle en économie gestion à Saint-Petersbourg,
- FLE : l'information et la préparation devraient inclure un test de connaissance de la langue française et éventuellement des cours de mise à niveau permettant de suivre correctement les cours en français.

11.3.3 Les étudiants hors programmes

C'est pour ceux-ci que se posent les problèmes les plus difficiles car d'une part ces étudiants sont nombreux et d'autre part seule l'université doit les prendre en charge puisque les grandes écoles et les organismes de recherche maîtrisent totalement les inscriptions dans le cadre de programmes d'échange. En décembre 2001 une étude sur l'accueil des étudiants étrangers dans l'agglomération lyonnaise⁴³ commanditée par le Grand Lyon a fait ressortir les principaux problèmes rencontrés par les étudiants étrangers hors programmes notamment. Ces difficultés sont sans doute caractéristiques de toute la région et se posent dans les domaines suivants :

- **préparation** (information) : l'information sur les établissements et les filières existe et elle est généralement envoyée aux étudiants avec le dossier de pré inscription. Néanmoins, il serait souhaitable que ces renseignements soient plus accessibles à tous les candidats étrangers potentiels. Ils doivent être plus complets et ne pas porter seulement sur les conditions académiques, mais également sur les conditions de vie : logement, coût de la vie, etc. En outre, les formes de cette intervention doivent être adaptées aux moyens de diffusion d'un pays donné : support informatique, papier, etc. Leur diffusion pourrait être réalisée par des démarches mutualisées auprès d'établissements d'enseignement étrangers, dans les ambassades, etc.
- **l'accueil et les procédures administratives** : la complexité et la longueur des démarches administratives et des inscriptions sont telles qu'elles représentent pour les étudiants étrangers hors programmes un véritable parcours du combattant. Ces difficultés tiennent à la durée d'obtention du titre de séjour (environ 3 mois), à l'obtention d'attestations diverses, etc. Il nous paraît souhaitable :
 - * de diffuser une meilleure information préalable quant aux documents nécessaires pour la constitution des divers dossiers,
 - * de mettre en place un guichet unique sur chaque campus universitaire avec du personnel qualifié pour renseigner les étudiants,
 - * de raccourcir les délais pour l'obtention des titres de séjour par une concertation avec les autorités préfectorales.

⁴³ « Accueil des étudiants étrangers dans l'agglomération lyonnaise », Décembre 2001 - Pierre MICHEL LyonLine.

- **logement** : comme chacun le sait, le problème du logement à des conditions financières acceptables est extrêmement difficile, surtout pour les étudiants. Il est particulièrement grave pour les étudiants étrangers qui pour la plupart disposent de revenus faibles ; les raisons de ces difficultés sont les suivantes :

- * les agglomérations de Rhône-Alpes sont touchées par cette pénurie à des degrés divers (Annecy, Grenoble, Chambéry),
- * la pénurie des logements est un problème global de marché,
- * l'obligation d'un garant (souvent les propriétaires exigent que le garant soit français) et le montant élevé de la caution.

Ce problème du logement est tel que certaines universités ont envisagé de refuser d'inscrire davantage d'étudiants étrangers ; cependant, des actions se développent dans ce domaine. Citons pour exemples :

- * les universités de Grenoble en coopération avec la Métro et le CROUS ont organisé une concertation pour apprécier la gravité des problèmes et rechercher des solutions ;
- * l'université Lyon 2 a pris l'initiative de rassembler divers organismes⁴⁴ qui se sont répartis en quatre groupes de travail dans le but de trouver pour Lyon des mesures d'urgence pour la rentrée 2003 ainsi que des solutions à moyen long terme.

De façon plus générale pour chaque pôle universitaire de Rhône-Alpes, il est indispensable de :

- * réhabiliter et développer les résidences universitaires attachées aux établissements (par exemple : INSA, EC) ;
- * mettre en place une concertation permanente entre les divers organismes concernés par ce problème, afin de mieux saisir la diversité des besoins ;
- * préciser par une négociation avec le CNOUS et les CROUS le rôle de ces organismes à l'égard des étudiants étrangers notamment en ce qui concerne les investissements dans les logements étudiants ;
- * développer le nombre et la qualité des résidences étudiants en faisant appel aux organismes spécialisés (ARALIS logement et insertion, etc.) ;
- * faire préciser voire améliorer par l'administration fiscale les conditions d'exonération des revenus locatifs pour les chambres chez l'habitant et en informer les intéressés,
- * encourager la colocation ;
- * développer un réseau de transport adapté en périphérie des villes pour inciter les étudiants à y loger (coût de location moins élevé, pénurie de logements moins sévère, etc.).

Ces dispositifs de concertations seront aussi nécessaires dans le cadre de la décentralisation par la prise en charge par les collectivités locales (communautés urbaines, villes) du logement étudiant dont il conviendra de veiller qu'elle ne se traduise pas à des engagements de l'Etat abandonnant ainsi aux collectivités une compétence qu'il n'a pas assumée.

⁴⁴ Responsables de l'université Lyon 2, responsables de l'université de Lyon 1, responsables de l'université Lyon 3, représentant IEP Lyon, Mr Renard éditeur www.lyoncampus.org, CROUS Lyon Saint-Etienne, PUL, Centre d'Information International, Ville de Lyon, *LyonLine*, Préfecture du Rhône, CLLAJ Lyon et Rhône-Alpes, FAPIL Rhône-Alpes, Habitat et Humanisme, AECAL, et le C.E.S.R.

- **suivi pédagogique** : le suivi pédagogique est très diversement réalisé ; si certains établissements s’y attachent sérieusement, d’autres doivent encore progresser dans ce domaine. Pour cela, il serait souhaitable que soit mis en place au sein des UFR un dispositif tutoral permettant de préparer avec l’étudiant son projet d’étude, et ensuite de faire régulièrement le point sur son déroulement et ses acquis. Cet effort relève de la responsabilité des établissements eux-mêmes, néanmoins la Région pourrait encourager un tel tutorat par des incitations contractuelles et financières.
- **vie sociale et culturelle** : malgré certains efforts notamment des associations d’étudiants, l’intégration des étudiants étrangers dans la vie sociale et culturelle reste insuffisante. L’implication des jeunes français et des rhônalpins en général dans l’accueil et l’encadrement de leurs camarades étrangers est encore peu importante. La Région, en association avec les villes concernées, devrait inciter les organismes comme les Alliances Françaises ou l’AUEG à se concerter et à développer ces activités avec des moyens financiers et humains des établissements, des Conseils Généraux et du Conseil régional.

11.4 Les problèmes communs

Outre les problèmes spécifiques liés à l’accueil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers que nous venons de traiter, des problèmes communs à la mobilité entrante et sortante se posent encore et freinent le développement de la mobilité internationale.

11.4.1 Mobilisation des personnels des établissements

Compte tenu de l’importance que les établissements d’enseignement supérieur accordent généralement à la mobilité internationale, le personnel administratif et enseignant est insuffisamment impliqué tant en ce qui concerne la mobilité entrante que sortante. Pourtant, son rôle est essentiel dans la mesure où il côtoie quotidiennement l’ensemble des étudiants et notamment les étrangers.

1/ S’agissant du personnel administratif, les informations, voire la mobilité sortante, sont pratiquement inexistantes, c’est pourquoi une mobilisation est nécessaire par la mise en place de certaines mesures :

- organiser des séances d’information voire de formation sur les procédures et pays,
- organiser pour certains personnels administratifs des déplacements pour connaître les établissements partenaires,
- veiller lors du recrutement à la connaissance des langues.

2/ Pour les enseignants, nous rappelons que la mobilité est peu prise en compte dans leur carrière et il semble qu’aujourd’hui la réduction des montants des bourses de l’union européenne a un effet dissuasif sur les départs à l’étranger des enseignants. Or, les conditions de prise en charge des déplacements, voire des séjours doivent être suffisamment incitatifs pour que ceux-ci soient véritablement encouragés à la mobilité.

11.4.2 Le français langue étrangère (FLE)

Il n'existe pas aujourd'hui de dispositif permettant d'apprécier le niveau de connaissance du français des étudiants étrangers désirant s'inscrire dans les établissements d'enseignement supérieur français. Les critères d'appréciation ne sont donc pas homogènes et ils se fondent parfois uniquement sur des attestations de consulats.

Ceci est particulièrement vrai pour les étudiants étrangers qui s'inscrivent hors programmes d'échange et échappent ainsi à toute forme de contrôle du niveau de connaissance du français, ce qui provoque des déconvenues pour suivre avec utilité les cours.

Ainsi, certains d'entre eux sont dans l'obligation de consacrer une première partie de leur séjour à l'apprentissage ou l'amélioration du français ce qui peut rallonger la durée du séjour et provoquer des difficultés supplémentaires d'insertion (démarches administratives et diverses).

Nous proposons de mettre en place ou d'intensifier :

- une appréciation plus rigoureuse du niveau de connaissance du français avant le départ du pays d'origine et le cas échéant une formation adaptée,
- proposer des cours de perfectionnement en FLE dès le début du cursus universitaire avec différents niveaux suivant les besoins de chaque étudiant.

Citons l'exemple de l'université Stendhal qui a mis en place un double dispositif :

a) **Le FLE** :

- * en présentiel : des formations du FLE au niveau licence et maîtrise pour les étudiants étrangers.
- * à distance : bien développé pour un certain nombre de pays étrangers intéressés.

Les cours sont dispensés par les professeurs de l'université d'accueil et des opérateurs du Centre National d'Etudes à Distance (CNED).

b) **Le CUEF** (Centre Universitaire d'Etudes Françaises) : un dispositif de formation à l'université Stendhal qui propose des stages de formation en langue française ouvrant sur des diplômes professionnels.

Par ailleurs, il serait souhaitable qu'un test de type TOEFL ou TOEIC, à savoir le TFI⁴⁵ soit reconnu par les établissements français ce qui implique de les convaincre d'utiliser de tels dispositifs pour vérifier le niveau de français.

11.4.3 L'organisation des stages en entreprises

Si la mobilité des étudiants est en progrès, celle des stagiaires et apprentis est encore peu développée.

Effectuer un stage dans une entreprise située à l'étranger est relativement rare, tant du point de vue de la mobilité sortante que entrante.

⁴⁵ TFI : test de français international ; c'est un produit de *Educational Testing Service*, spécialisé dans la conception des tests psychométriques, tels que le TOEIC et le TOEFL. Il a pour objectif de mesurer et certifier les compétences en français de non francophones quels que soient leur niveau et leur milieu socioprofessionnel.

➤ **Stages pour français à l'étranger** (rapports avec CCE)

Région à forte tradition industrielle et disposant d'un secteur tertiaire étoffé avec de puissantes activités touristiques, Rhône-Alpes compte 861 établissements de plus de 50 salariés appartenant à des entreprises à capitaux étrangers⁴⁶. Ces entreprises pourraient accueillir dans leurs établissements situés hors de France des jeunes désirant développer leur pratique des relations internationales sous 3 conditions :

- repérer les entreprises intéressées par cette démarche,
- inciter les jeunes,
- harmoniser les statuts des stagiaires ou travailleurs à l'étranger.

➤ **Stages pour étrangers en France** (rapports avec les organismes professionnels)

L'intérêt des étrangers pour des stages professionnels dans les entreprises françaises s'accroît mais des difficultés subsistent quant au placement de ces jeunes. En effet, les étrangers sont confrontés aux mêmes difficultés que les rhônalpins, à savoir :

- identifier les entreprises intéressées par cette démarche,
- régler les problèmes de statut pour les stages.

Pour développer aussi bien les stages en entreprises à l'étranger qu'en Rhône-Alpes il est nécessaire que s'instaure une collaboration plus active entre les établissements et les acteurs économiques (Conseillers du commerce extérieur, ERAI, chambres consulaires, organisations professionnelles, etc.).

11.4.4 Le suivi des étudiants

L'accueil des étudiants étrangers constitue pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche une véritable richesse, d'une part immédiate grâce à tout ce que l'étudiant étranger apporte (culture, connaissances, relations, etc.), d'autre part à terme grâce à la manière dont il utilisera les acquis de son séjour en France dans le cadre de sa carrière professionnelle mais également dans sa vie personnelle.

Le programme Jeune Ambassadeur mis en œuvre par la Chambre de Commerce et de l'Industrie avec le concours des instances universitaires et de la Région Rhône-Alpes permet de faire découvrir à des étudiants étrangers choisis, la diversité et la richesse du tissu économique rhônalpin. C'est un véritable réseau qui facilite les échanges entre les différents partenaires.

Cependant, pour que cette richesse trouve son plein effet, les établissements se doivent de veiller au suivi des étudiants étrangers qu'ils accueillent et cela par deux démarches :

- à la fin de la période d'études en France : préparer le retour dans le pays d'origine par un exposé de projet, une prise en compte du souhait de l'intéressé de suivre un complément de formation, et assurer un suivi avec l'établissement d'origine.
- grâce à une base de données : préserver les traces du séjour de l'étudiant et avec son accord garder des relations par l'envoi régulier d'informations sur la vie de l'établissement, de la ville et de la région qui l'ont accueilli.

⁴⁶ Source : base de données de la CRCI Rhône-Alpes, juillet 2002 (entreprises ayant au moins 30% de leur capital détenu par l'étranger).

III. VINGT RECOMMANDATIONS

Ces vingt recommandations entendent constituer des réponses opérationnelles aux problèmes et enjeux qui ont été formulées précédemment.

S'inscrivant notamment dans les orientations du rapport de M. Elie COHEN, elles prennent en compte les aspects spécifiques de l'enseignement supérieur et de la recherche en Rhône-Alpes et le rôle important que joue le Conseil régional dans le domaine des relations internationales, rôle qu'il se propose de développer dans le cadre de la décentralisation.

Elles intéressent l'ensemble des acteurs qui directement ou indirectement sont concernés par le développement des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il importe de constituer une véritable « chaîne » de l'accueil dans laquelle chacun doit jouer sa partition pour obtenir les résultats recherchés.

Ces recommandations s'articulent autour de 4 thèmes :

- Les moyens d'information,
- L'incitation des établissements et le rôle du Conseil régional,
- La promotion de la mobilité sortante,
- L'accueil et le suivi de tous les étudiants, enseignants et chercheurs étrangers.

THEME 1 : Disposer au plan régional d'instruments, d'outils permanents d'observation, d'information, d'orientation et d'évaluation de la politique internationale des établissements d'enseignement supérieur et recherche de Rhône-Alpes.

- 1.1 Mettre en place un dispositif permettant une connaissance régulière des flux des étudiants, des enseignants et des chercheurs étrangers dans les établissements et les éléments caractéristiques (discipline, durée, niveau, etc.).
- 1.2 Construire une base de données régionale sur les accords bilatéraux des établissements rhônalpins avec leurs homologues étrangers.
- 1.3 Inciter les établissements et les organismes de recherche de Rhône-Alpes à disposer d'un tableau de bord concernant les relations internationales et leur évolution notamment en ce qui concerne :
 - Les flux entrants et sortants et leurs caractéristiques,
 - Les moyens humains et financiers mis en œuvre,
 - Les conditions d'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers.
- 1.4 Etablir chaque année un rapport annuel sur le développement international des établissements, la mobilité entrante et sortante, les accords bilatéraux, les actions innovantes, etc., et énoncer les évolutions souhaitables.

- 1.5 Réaliser périodiquement des études d'évaluation concernant les différents aspects de la mobilité internationale :
- Une évaluation de la mobilité entrante et les conditions d'accueil,
 - Le devenir des personnes concernées (retour au pays, insertion, etc.),
 - Un bilan financier de chaque opération,
 - Les effets de la mobilité sortante des enseignants et chercheurs.

THEME 2 : Conforter la volonté du Conseil régional pour le développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en lien avec tous les acteurs concernés ; dégager les moyens nécessaires à cette politique.

- 2.1 Coordonner les politiques internationales de la Région et des collectivités locales afin de définir en commun des axes stratégiques et des actions de soutien permettant de croiser en matière de développement international les aspects universitaires, de recherche, et l'action économique et culturelle.

Impliquer plus étroitement dans cette définition et ces actions les représentants du monde économique, social et culturel.

Pour ce faire, créer une instance ad hoc avec pour missions :

- D'identifier les points forts et les insuffisances de Rhône-Alpes et leurs évolutions,
- Formuler des propositions tant en ce qui concerne les axes politiques que les moyens à mettre en œuvre,
- Emettre des avis sur les choix proposés,
- Favoriser les échanges des expériences et des pratiques entre établissements.

- 2.2 Réexaminer voire redéfinir la politique régionale de développement des relations internationales à moyen et long terme, avec des objectifs, des priorités thématiques, disciplinaires, géographiques, mieux cibler les publics concernés (étudiants, enseignants, chercheurs étrangers).

- 2.3 Renforcer la mission des pôles d'enseignement supérieur et de recherche (Lyon, Grenoble, Savoie, Saint Etienne), dans le domaine des relations internationales en y associant plus étroitement les grands organismes de recherche, les collectivités locales (départements, communauté urbaine) les acteurs économiques, les associations concernées.

- 2.4 Par des appels à projet et des contrats d'objectifs, inciter les établissements à développer une politique contractuelle de coopération institutionnelle et pédagogique avec les établissements étrangers et les acteurs économiques selon les priorités définies.

- 2.5 Encourager les établissements à développer leur rayonnement international par des initiatives coordonnées innovantes telles que :
- Filières préparatoires,
 - Diplômes communs avec les établissements étrangers,
 - Ingénierie éducative,
 - Stages en entreprises en France et à l'étranger,
 - Apprentissage du FLE,
 - Mobilité du personnel, etc.

THEME 3 : Intensifier la promotion de la mobilité sortante des étudiants, enseignants et chercheurs.

- 3.1 Développer les BRFE en ciblant les bénéficiaires par discipline, pays, niveau de formation conformément aux priorités de la politique définie. Pour ce faire, accentuer la modulation des bourses.
- 3.2 Demander aux bénéficiaires de bourses de s'engager à contribuer par voie contractuelle, à leur retour dans leurs établissements respectifs, au développement des relations internationales. Cet engagement devrait être mis en œuvre sous la responsabilité des établissements par différentes actions : accueil, tutorat, exposés, démarches auprès des entreprises, etc.
- 3.3 Aider les enseignants, les chercheurs français à effectuer, dans le cadre des relations de coopération ou d'échange, des séjours à l'étranger (6 à 9 mois). Cette aide pourrait se traduire par une allocation de déplacement et de résidence.
- 3.4 Dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur inciter les établissements à prendre en compte les séjours à l'étranger valant ECTS dans le cadre des cursus LMD (académique et/ou stages en entreprise). Prévoir les dispositifs tutoraux de suivi et de contrôle appropriés.
- 3.5 Promouvoir auprès de tous les étudiants, enseignants et personnel administratif l'exigence linguistique : développer et adapter les moyens de formation (horaires, autoformation, TIC, cours en langues étrangères, etc.).

THEME 4 : Améliorer les conditions de promotion, d'information, d'accueil et de suivi auprès de **tous** les étudiants, enseignants, chercheurs et notamment des étudiants hors programmes.

- 4.1 Inciter les établissements à conduire de façon coordonnée (par pôle géographique ou spécialité) leurs actions de promotion avec le concours approprié selon les cas des postes diplomatiques, d'ERAI, de chambres consulaires, d'EduFrance, etc. Accompagner financièrement leurs démarches dans le cadre de la politique définie par le Conseil régional.

Inciter les établissements à clarifier leurs conditions d'acceptation des postulants (équivalence de diplômes, niveau de langue française, etc.).

4.2 Inciter les établissements à définir ensemble une charte d'accueil et de prise en charge de tous les étudiants chercheurs étrangers prévoyant notamment :

- Des entretiens pour la définition du projet et des conditions de réalisation,
- Un tuteur référent (enseignant, doctorant, ancien boursier),
- Un suivi et une évaluation périodique,
- Une aide et un accompagnement pour les stages en entreprise,
- Une préparation au retour dans le pays d'origine des étudiants avec la région, les villes de Rhône-Alpes et les établissements qui les ont accueillis pour établir une relation pérenne Faire de ces étudiants des destinataires privilégiés de l'information sur Rhône-Alpes, son développement économique et culturel, les grands évènements qui s'y déroulent, etc..

4.3 Renforcer ou créer pour chacun des pôles universitaires et scientifiques un ou plusieurs lieux d'accueil identifiés avec le personnel compétent apte à :

- Informer tous les nouveaux arrivants sur les procédures, les organismes, les personnes ressources, etc.
- Accompagner les intéressés dans leurs démarches administratives (titre de séjour notamment), les formalités d'inscription, logement.

Agit pour faciliter et simplifier les procédures administratives d'accueil des étudiants étrangers ; obtenir pour les établissements que la préfecture délègue, en période de rentrée universitaire, un ou des fonctionnaires chargés des formalités administratives.

4.4 Faire du logement étudiant une priorité ; créer, avec le concours de tous les acteurs concernés, un observatoire du logement étudiant et porter une attention particulière au logement des étudiants étrangers.

Etudier et redéfinir avec le CNOUS et les CROUS leurs missions logement pour étudiants étrangers.

Rechercher les moyens structurels et financiers pour répondre aux demandes des étudiants étrangers hors programmes.

Constituer dans chaque pôle un groupe logement des étudiants étrangers avec tous les acteurs concernés (établissements, collectivités locales, HLM, organismes privés, etc.) pour élaborer un programme court terme et moyen long terme.

Intervenir auprès de l'Etat pour que celui-ci inscrive au rang des priorités nationales le développement des moyens d'accueil, notamment le logement, des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers.

Demander à la Région Rhône-Alpes, avec le concours des autres régions, d'intervenir auprès de l'Etat pour clarifier, voire modifier la réglementation sur l'imposition des revenus tirés de la location de chambres chez l'habitant ; en informer les bailleurs et les étudiants.

4.5 Recenser par établissement et par pôle les initiatives dans les domaines culturels et sociaux ; identifier les acteurs ; connaître les attentes des étudiants étrangers.

Faire des appels à projet auprès des acteurs et y répondre par des contributions coordonnées des établissements, des collectivités locales et du Conseil régional.

IV. CONCLUSION

Au terme de ce rapport dont l'objet était de dégager les lumières et les ombres des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes, il convient de réaffirmer l'importance de cette ouverture tant pour ce qui concerne la formation des jeunes que pour le rayonnement de la recherche française.

Nous avons en effet observé combien au niveau européen et mondial les ambitions des pays développés sont grandes pour attirer les jeunes, créer des relations entre les institutions, affirmer leurs capacités scientifiques, culturelles et économiques. Notre pays et notre région ont dans ces domaines d'importants atouts à faire valoir.

C'est dans ce contexte que le développement des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes s'impose comme une nécessité afin de donner aux étudiants et chercheurs « une culture » qui leur permettra de mieux connaître et comprendre le monde dans lequel ils vivent et de développer des activités qui prennent en compte les réalités internationales.

Cependant pour recevoir, il faut également donner, c'est-à-dire accueillir les étudiants et chercheurs étrangers dans des conditions pédagogiques, matérielles et culturelles telles qu'ils deviennent demain des « ambassadeurs » de notre région.

Le Conseil régional, les établissements, ont déjà pris de nombreuses et fructueuses initiatives. Elles doivent être renforcées, mieux coordonnées, mieux ciblées, rééquilibrées au profit de la mobilité entrante en impliquant plus largement tous les acteurs de la vie économique, sociale et culturelle. Alors la Région Rhône-Alpes confortera ainsi sa vocation internationale.

ANNEXES

C A H I E R D E S C H A R G E S

PREAMBULE :

Dans les orientations budgétaires 2002, le Conseil régional précise que :

« Toutes nos politiques existantes doivent tendre [...] à accroître l'attractivité de la région Rhône-Alpes, pour accueillir plus d'hommes, de matière grise et d'entreprises sur notre territoire, en leur offrant des conditions d'accueil qu'ils ne trouveraient pas ailleurs⁴⁷ ».

En Rhône-Alpes, la mobilité internationale a pour objectif de mettre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en rapport avec leurs homologues étrangers et de servir ainsi le rayonnement international et le développement économique et social de la région.

Pour ce faire les étudiants, les enseignants, les chercheurs de la région doivent dans le cadre de leurs cursus universitaire ou de leur carrière pouvoir travailler pendant une durée plus ou moins longue dans des établissements étrangers ; de même nos établissements doivent promouvoir une politique active d'accueil d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs étrangers afin d'enrichir par ces contacts l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Si l'envoi d'étudiants à l'étranger constitue une forte politique régionale dont le succès ne se dément pas, il n'en est pas de même pour l'accueil d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs étrangers dont le nombre est modeste ; un rapport⁴⁸ au Ministre de l'Education nationale et au Ministre des Affaires étrangères souligne cette insuffisance non seulement pour la France mais aussi pour d'autres pays européens.

La mobilité internationale (envoi et accueil) dans le domaine de l'enseignement supérieur est donc bien au cœur des préoccupations tant européennes que nationales et régionales.

Il incombe donc à la Région Rhône-Alpes de se pencher sur cette question et cela pour 3 raisons essentielles :

- Les autres régions françaises et européennes mènent une réflexion sur ce sujet ; il importe que nous ne prenions pas de retard dans ce domaine.
- Les échanges bilatéraux (envoi et accueil) constituent un vecteur important de progrès dans les domaines technologiques, économiques, sociologiques et culturels
- La vocation internationale de notre région doit s'affirmer dans ce domaine.

LES OBJECTIFS :

Le CESR de par sa composition, est un lieu privilégié de réflexion vers lequel convergent des expériences multiples. Notre Assemblée pourrait par conséquent utilement apporter sa contribution à la réflexion régionale menée dans ce domaine.

Cette contribution aurait pour objet de :

⁴⁷ Orientations budgétaires 2002 - Conseil régional Rhône-Alpes.

⁴⁸ Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France : diagnostic et propositions - Rapport au Ministre de l'Education nationale et au Ministre des Affaires étrangères - 19 juillet 2001.

- faire l'état des lieux des politiques de développement de la mobilité internationale menées par les institutions (européennes, nationales, régionales) et par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche rhônalpins et de leurs résultats
- identifier les freins et les difficultés qui entravent cette mobilité
- identifier les attentes et les besoins de l'enseignement supérieur et de recherche ainsi que le potentiel d'accueil d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs étrangers
- faire des propositions visant à rendre Rhône-Alpes plus attractive pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs étrangers.

METHODOLOGIE :

- constitution d'un fonds documentaire
- auditions des acteurs concernés devant le groupe de travail
- rencontres à l'extérieur

CALENDRIER :

Le groupe, à raison d'une réunion par mois (ou plus si nécessaire) pourrait rendre son rapport en Avril 2003.

Des informations sur l'avancée des travaux du groupe seront diffusées régulièrement aux commissions concernées c'est-à-dire les commissions 3 et 4.

Si le Bureau du C.E.S.R. avalise la création de ce groupe, une première réunion pourrait avoir lieu début avril 2002.

Il appartiendra au groupe de définir une demi-journée de travail mensuelle en fonction du calendrier de référence des autres commissions et des disponibilités des conseillers concernés.

La composition du groupe de travail s'établit comme suit :

Président :

M. PANGAUD

Membres :

M. FREIDEL

M. PARIS

M. MANCRET

M. BLACHON

M. BAUDRY

M. JAY

M. EBERLAND

M. COURTOT

M. DOREY

M. POUYET

M. TINE *remplacé par* MME CONDEMINE

MME CHAUVEL

M. REVOL

S I G L E S

A

AECAL : Association des Etudiants de Culture Africaine de Lyon

AES : Administration Economique et Sociale

AFSSA : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments

AGERA : Alliance des Grandes Ecoles de Rhône-Alpes

AIU : Association Internationale des Universités

AUEG : Alliance Universités Entreprises de Grenoble

B

BRFE : Bourses Régionales de Formation à l' Etranger

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

C

CAPU : Conférence Académique des Présidents des Universités

CCI : Chambre de Commerce et d' Industrie

CCIP : Chambre de Commerce et d' Industrie de Paris

CDIL : Centre Doctoral International Lyonnais

CEA : Commissariat à l' Energie Atomique

CEN : Centre d' Etudes de la Neige - (*Météo France*)

CEMAGREF : *Institut de recherche pour l' ingénierie de l' agriculture et de l' environnement*

CEPRRA : Conférence des Etablissements Publics de Recherche Rhône-Alpes

CESR : Conseil Economique et Social Régional

CII : Centre International d' Information

CIUP : Cité Internationale Universitaire de Paris

CLLAJ : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers

CNE : Comité National d' Evaluation

CNED : Centre National d' Etudes à Distance

CNESS : Centre National d' Etudes Supérieures de la Sécurité Sociale

CNOUS : Centre National des Oeuvres Universitaires et Sociales

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CRCI : Chambre Régionale de Commerce et d' Industrie Rhône-Alpes

CREPUQ : Conférence des Recteurs et Présidents d' Universités du Québec

CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales

CRSSA : Centre de Recherche du Service de Santé des Armées

CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

CUEF : Centre Universitaire d' Etudes Françaises

CURA : Conférence des Universités de Rhône-Alpes

D

DESUP : Direction de l' Enseignement Supérieur

DPEA : Direction de la Prospective et des Etudes d'Aménagement

DSU : Département Scientifique Universitaire

E

EC Lyon : Ecole Centrale de Lyon

ECTS : European Credit Transfer System

EM Lyon : Ecole de Management Lyon

ENISE : Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint Etienne

ERAI : Entreprise Rhône-Alpes International

ESC : Ecole Supérieure de Commerce

F

FLE : Français Langue Etrangère

G

GEM : Grenoble Ecole de Management

I

IEP : Institut d'Etudes Politiques

IDRAC : Institut de Recherche et d'Action Commerciale

IMA : Informatique et Mathématiques Appliquées

INP : Institut National Polytechnique

INPG : Institut National Polytechnique de Grenoble

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

INRETS : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité

INRIA : Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

INSA : Institut National des Sciences Appliquées

INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

IRUP : Institut Régional Universitaire Polytechnique

ISTASE : Institut Supérieur des Techniques Avancées de Saint Etienne

ISTP : Institut Supérieur des Techniques Productives

IUT : Institut Universitaire de Technologie

L

LMD : Licence-Master-Doctorat

M

MAEVA : Mission d'Accueil des Etudiants Venus d'Ailleurs
MBA : Master of Business Administration
MIRA : Mobilité Internationale Rhône-Alpes

Q

ONERA : Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales
ORA : Ontario Rhône-Alpes
OURIP : Observatoire Universitaire Régional de l'Insertion Professionnelle

P

PECO : Pays de l'Europe Centrale et Orientale
PEPSE : Passeport pour l'Etranger Pour un Stage en Entreprise
PUL : Pôle Universitaire Lyonnais
PUSE : Pôle Universitaire de Saint Etienne

S

SIME : Subventions d'Incitation à la Mobilité Internationale
SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
STAPS : Science et Technique des Activités Physiques et Sportives

T

TFI : Test de Français International
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
TOEFL : Test of English as a Foreign Language
TOEIC : Test of English for International Communication

U

UFR : Unité de Formation et de Recherche
URRA FAPIL : Union Régionale Rhône-Alpes de la Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement

AUDITIONS REALISEES DANS LE CADRE DU GROUPE DE TRAVAIL

MARDI 14 MAI 2002 :

- **Mme Lucette DIXON** - Directeur de l'Enseignement Supérieur (DESUP) au Conseil régional Rhône-Alpes
Les politiques de mobilité internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur.
- **M. Henri MONTES** - Directeur de l'Economie, du Tourisme, de la Recherche et de la Technologie (DERTT) au Conseil régional Rhône-Alpes
Les politiques de mobilité internationale dans le domaine de la recherche.
- **M. Bruno CHIAVERINI** - Directeur des Relations Internationales (DRI) au Conseil régional Rhône-Alpes
Les politiques régionales de mobilité internationales.

MARDI 11 JUIN 2002 :

- **M. Jean-Pierre CLAVERANNE** - membre de la Mission Scientifique Universitaire
Les politiques nationales de mobilité internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

MARDI 10 SEPTEMBRE 2002 :

- **Mme Suzanne VULLIET** - déléguée régionale Rhône-Alpes d'EGIDE (centre français pour l'accueil et les échanges internationaux)
Caractéristiques du fonctionnement d'EGIDE sur le plan national et régional.
Réflexion sur les exigences d'une politique d'accueil des étudiants étrangers en Rhône-Alpes.

MARDI 12 NOVEMBRE 2002 :

- **M. Guy BERTHOLON** - directeur GIP du Pôle Universitaire Lyonnais
- **M. Eric BRUNAT** - vice-président des relations internationales à l'université de Savoie
Les politiques de mobilité internationale avec notamment l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers.

JEUDI 12 DECEMBRE 2002 : JOURNEE DE TRAVAIL A GRENOBLE

Représentants des établissements d'enseignement supérieur (Relations Internationales) :

- **M. Jean-Paul BURDY, M. Jacques LOCKWOOD** - Institut d'Etudes Politiques (IEP)
- **Mme Myriam OLIVA** - Institut National Polytechnique de Grenoble (INPG)
- **Mme Martine FIODOROV, M. Jacques FONTANEL** - Université Pierre Mendès France
- **Mme Susan VERDURAND, M. J. TUPPEN, M. Alain NEMOZ** - Université Joseph Fourier

Représentant du Pôle européen :

- **Mme Sylvie CHARVET**
- **M. Jacques SCHMITT**

Représentants de la Ville de Grenoble :

- **Mme Françoise ROUSSET**
- **M. Jean-Jacques GLEIZAL**

Représentants de la Métro :

- **Mme Caroline NICOLAS**
- **M. Jean-Michel REMANDE**
- **Mme Dominique REVIL-MISMETTI**

Représentant du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS) :

- **M. Bernard CIVEYRAC**

Représentant de la préfecture de l'Isère :

- **M. Philippe KOESTLE**

Représentants de l'AEPI :

- **Mme Catherine BLANC, M. Hervé FRADET**

MARDI 21 JANVIER 2003 :

- **M. Jean-Claude BUREAU** - responsable des relations internationales de l'Institut National des Sciences Appliquées Lyon (INSA Lyon)
- **M. Ian TOVEY** - responsable des relations internationales de l'Ecole de Management Lyon (EM Lyon)
Politiques de mobilité internationale des grandes écoles.
- **M. Dominique MELLET** - vice-président délégué aux relations internationales à l'université Jean Moulin de Saint-Etienne
Politique de mobilité internationale de l'université de Saint-Etienne.

MARDI 11 FEVRIER 2003 :

- **M. Eric FROMENT** - président de l'Association Européenne de l'Université
Les pratiques des établissements d'enseignement supérieur des pays européens en matière d'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers.
- **M. Yves REVOL** - président du Comité régional Rhône-Alpes des Conseillers du Commerce Extérieur de la France
Aspects économiques de l'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers en Rhône-Alpes et rôle des instances économiques dans le développement de la mobilité internationale.

AUDITIONS COMPLEMENTAIRES

VENDREDI 5 JUILLET 2002 :

- **M. Jean-Pierre DUMONT** - Alliance Française de Lyon

MERCREDI 10 JUILLET 2002 :

- **Mme Evelyne MANCRET** - Alliance Française de Grenoble

MARDI 3 SEPTEMBRE 2002 :

- **Mme Catherine LACOSTE** - Alliance Universités Entreprises de Grenoble (AUEG)

MARDI 8 OCTOBRE 2002 :

- **M. Pierre MICHEL** - LyonLine
(a réalisé une enquête sur l'accueil des étudiants étrangers dans l'agglomération lyonnaise)

MERCREDI 11 DECEMBRE 2002 :

- **M. Jean-Luc SOST** - directeur général Entreprise Rhône-Alpes International (ERAI)

VENDREDI 13 DECEMBRE :

- **M. Pierre LAREAL** - adjoint au maire de Lyon, délégué aux Universités et à la Recherche
- **Mme Brigitte REGALDIE** - chargée de mission auprès de Mr LAREAL

MERCREDI 18 DECEMBRE 2002 :

- **Mlle Estelle BOISSIER** - Mission d'Accueil des Etudiants Venus d'Ailleurs (MAEVA)
- **Mlle Claire LEROUX** - Association des Etudiants de Culture Africaine de Lyon (AECAL)
- **Mme Eliane GACHET-KUBICKI** - Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)
- **Mme Hélène JOSEPH** - Union Régionale Rhône-Alpes de la Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le logement (URRA FAPIL)
- **M. Babacar MBOUP** - Habitat et Humanisme

B I B L I O G R A P H I E



RAPPORTS MINISTERIELS

- ✂ **COHEN Elie**, Rapport au Ministre de l'éducation nationale et au Ministre des affaires étrangères, *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France - Diagnostic et propositions*, 19 juillet 2001.
- ✂ **CLAEYS Alain**, Rapport d'information déposé par la commission des finances, de l'économie générale et du plan, *L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative ?*, 22 septembre 1999.



RAPPORTS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL ILE-DE-FRANCE

- ✂ **COHEN Elie**, *Le positionnement international de l'enseignement francilien*, 19 juin 2001.



RAPPORTS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE RHONE-ALPES

- ✂ **Direction de l'Enseignement Supérieur** - *Mobilité internationale - statistiques BRFE / SIME / MIRA / PEPSE - décision 2001*, pour l'année universitaire 2001/2002.



RAPPORTS ET DELIBERATIONS REGIONAUX

- ✂ **Direction de la Prospective et des Etudes d'Aménagement**, *SRADT, Projet de Charte* - Septembre 2002.
- ✂ **Délibération n° 03.00.134 du Conseil régional Rhône-Alpes**, *Pour une nouvelle étape de la décentralisation*.



AUTRES RAPPORTS

- ✂ **PICHON L.A. ; COMTE M. ; POULARD X.**, *Les étudiants en séjour d'études à l'étranger. Qui ? Pourquoi ? Comment ?*, OURIP, 2002, Bulletin d'information n° 39.
- ✂ **DI VITO P. ; PICHON L.A.**, *Le séjour d'études à l'étranger et insertion professionnelle*, OURIP, 2003, Bulletin d'information n° 40.
- ✂ Rapport du CNE sur le site universitaire de Grenoble, décembre 2002.
- ✂ **MICHEL Pierre**, *L'accueil des étudiants étrangers dans l'agglomération lyonnaise*, LyonLine, décembre 2001.



AUTRES SOURCES

- ✂ Synthèse des projets des contrats quadriennaux des 4 universités grenobloises.
- ✂ Dépêches de l'AEF.
- ✂ Site internet agence EduFrance
<http://www.edufrance.fr>
- ✂ Site internet agence Egide
<http://www.egide.asso.fr>
- ✂ Site internet agence Alfred Kastler
<http://www.cnrs.fr>

DECLARATIONS DES GROUPES

Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social Régional

Mardi 20 mai 2003

Avis du CESR sur une politique régionale d'aide au développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes

Intervention de M. Guy MALHER au nom de la catégorie 1

Le rapport de Maurice PANGAUD présente de façon très complète la situation actuelle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de notre région, en soulignant notamment à juste titre l'effort exceptionnel réalisé par le Conseil régional Rhône-Alpes en faveur de la mobilité des jeunes étudiants rhônalpins, notamment grâce à la procédure BRFE (Bourses Régionales de Formation à l'Étranger). Cet appui a d'ailleurs récemment été mis en exergue dans un récent rapport de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (janvier 2003) sur le financement de l'enseignement supérieur en France.

Le rapport du CESR met aussi bien en évidence le retard de la France en matière d'accueil d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs étrangers par rapport à d'autres pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), plus particulièrement la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Australie.

Je voudrais pour ma part insister sur le fait que cet écart n'est pas seulement quantitatif, mais aussi géographique. Il est en effet essentiel pour Rhône-Alpes comme pour la France d'accueillir plus d'étudiants en provenance des pays de l'OCDE, bien évidemment des pays européens (notamment dans le contexte de l'ECTS / European Credits Transfer System) et en particulier des nouveaux pays entrant dans l'Union, mais aussi d'Amérique et d'Asie. Le rayonnement économique international de Rhône-Alpes et de la France en sera considérablement renforcé.

Une politique de promotion volontaire, à la fois commune aux établissements d'enseignement supérieur (Universités, Grandes Ecoles publiques et privées) et individuelle aux établissements doit à cet égard être accompagnée de moyens conséquents.

A titre d'exemples, les bureaux à l'étranger de l'INSA ou d'E.M.LYON rencontrent d'ores et déjà des succès probants. Il faudra renforcer, appuyer et généraliser cette démarche.

En ce qui concerne l'accueil des étudiants, je voudrais confirmer la situation particulièrement critique en ce qui concerne le logement étudiant, notamment à Lyon. Celui-ci est notoirement insuffisant, tant en ce qui concerne le nombre de chambres ou d'appartements que la qualité des équipements. Rhône-Alpes se doit d'être aux standards internationaux, notamment aux standards nord-américains, pour attirer des talents.

Enfin, je voudrais évoquer une initiative qui de mon point de vue mérite d'être encouragée, initiée en 1999 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, intitulée Jeunes Ambassadeurs de Lyon, et auxquels participent 12 Grandes Ecoles et Universités. Le programme consiste, pour plus d'une centaine d'étudiants étrangers chaque année, à leur proposer pendant plusieurs mois un « coach », responsable d'entreprise, des visites d'entreprises, des événements, un concours doté de prix portant sur un projet qu'ils doivent formuler entre Rhône-Alpes et leur pays d'origine.

Grâce à cette action originale, les étudiants étrangers découvrent le tissu économique régional, développent des réseaux et deviendront tout naturellement, au retour dans leur pays d'origine

ou plus généralement dans leur vie professionnelle, d'excellents ambassadeurs, promoteurs et vendeurs de Rhône-Alpes et de ses entreprises.

Ce programme, appuyé par la Ville de Lyon, le Conseil général du Rhône et le Conseil régional Rhône-Alpes pourrait, avec des moyens adaptés, être étendu à l'ensemble des grands pôles d'enseignement supérieur de la région.

Voici les observations que je souhaitais apporter à ce rapport qui a le mérite de faire le point sur un dossier sur lequel on ne dispose que de peu d'informations ; les données chiffrées sur la mobilité internationale dans les établissements d'enseignement supérieur étant très partielles.

Je souhaite que les 20 recommandations d'actions soient suivies d'effets.

Nous félicitons M. PANGAUD et son groupe, de la qualité de ce rapport que nous voterons.

Je vous remercie de votre attention.



Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social Régional

Mardi 20 mai 2003

Avis du CESR sur une politique régionale d'aide au développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes

Intervention de M. André BAUDRY au nom de la délégation CFDT

Tout d'abord nous devons féliciter le rapporteur pour la façon dont il a animé le groupe de travail, et en particulier pour l'organisation d'auditions et de visites qui ont été extrêmement fructueuses et enrichissantes. Le rapport expose clairement la situation actuelle des échanges internationaux entre universités, qu'ils concernent les étudiants ou les enseignants-chercheurs. Il fait bien ressortir de façon argumentée les enjeux et les problèmes que pose le développement de ces échanges et enfin il formule vingt recommandations claires, pertinentes et qui ont paru les plus urgentes à mettre en œuvre. A la lecture de cet avis tous ceux qui participent aux décisions devraient pouvoir le faire en meilleure connaissance de cause.

Bien entendu nous associons à ces félicitations au rapporteur, Béatrice Krasinski qui a en particulier fait un très important travail de collection de données, indispensable à ce travail.

La mobilité internationale des étudiants et des enseignants est toujours une idée neuve. Elle l'était également il y a sept siècles quand les premières Universités (Bologne, Valence, Oxford, Paris...) se partageaient des maîtres et étudiants itinérants, qui donnaient à la formation un caractère universel.

Cette tradition d'échange s'est plus ou moins maintenue au cours des siècles, avec l'exception notable des périodes de régimes totalitaires pour qui de tels échanges étaient des risques d'idées subversives.

Dans le monde de la recherche, ces échanges sont impératifs et l'ont toujours été. Et dans de nombreuses disciplines actuellement, qui ne peut justifier d'un séjour dans un laboratoire étranger a bien peu de chance d'être recruté sur un poste permanent.

Pour l'enseignement cette tendance aux échanges était, jusqu'à il y a peu, par nature moins impérieuse. On a même connu l'exemple calamiteux de la physique dont l'enseignement à l'université en 1950 ignorait superbement tout l'apport du 20ème siècle, apport auquel de nombreux savants français avaient pourtant grandement contribué. Et c'est à Copenhague, Cambridge, Princeton... que des étudiants motivés sont allés se former et à leur retour en France ont renouvelé cet enseignement. Souhaitons que dans les années qui viennent il ne soit pas impératif, pour maintenir le niveau des jeunes chercheurs, de les envoyer de la sorte dans un des pays qui, comme les Etats-Unis ou le Japon, et au contraire de ce qui se fait ici, augmentent leur effort de recherche dans les années de difficultés économiques afin d'être mieux préparés à la sortie de crise.

Pour en revenir à l'avis qui nous est présenté, nous adhérons pleinement à l'idée que l'urgence première est d'améliorer l'accueil et que la Région lui consacre autant d'effort qu'elle le fait

pour favoriser les départs d'étudiants à l'étranger. Il est vrai que la tâche est sans doute plus difficile car il s'agit peut-être autant de coordonner des dispositifs, de susciter des synergies que d'inscrire des crédits à un budget.

D'ailleurs de nombreuses difficultés rencontrées pour cet accueil d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs étrangers ne sont qu'un aspect de problèmes plus généraux. Il en va ainsi du logement, qui en est un point crucial. Les difficultés du logement des étudiants étrangers ne sont qu'un aspect du problème du logement étudiant en général, dont la pénurie est elle-même liée aux difficultés du logement que connaissent la plupart des villes de Rhône-Alpes. En ajoutant toutefois qu'en plus beaucoup des cités universitaires construites dans les années 60 ne sont plus d'une qualité qui corresponde au standard international, que leur indispensable rénovation se fait à un rythme trop lent et se traduit de surcroît par une diminution du nombre de chambres.

Un autre point que souligne à juste titre le rapport est la nécessité d'un bon niveau linguistique pour les étudiants étrangers qui viennent ici. Il faut s'en faire une raison, contrairement à l'anglais, il n'existe pas un français « de base ». Les étudiants ne peuvent donc profiter des enseignements que si leur niveau en français est suffisant. Mais là aussi on rejoint le problème plus général de la promotion de notre langue dans les pays non francophones. Sauf dans les grandes capitales l'effort qui est consenti est rarement à la mesure des ambitions affichées et repose souvent sur un bénévolat certes méritant, mais il ne suffit pas d'avoir un niveau correct dans une langue, surtout celle-ci, pour être en mesure de bien l'enseigner.

Enfin exprimons un regret, mais qui est en grande partie une autocritique. Au cours des réunions du groupe nous avons - et l'avis le mentionne mais, nous semble-t-il à la relecture avec insuffisamment de force - évoqué ce que Elie COHEN dans son rapport de 2001 appelle les « substituts à la mobilité » : la délocalisation de filières, les interventions en ingénierie éducative, une offre d'enseignement à distance. Ceci n'est pas, à l'évidence, une façon de fuir les problèmes mentionnés, mais bien un volet complémentaire pour développer les échanges et souvent plus simple à mettre en oeuvre.

La CFDT votera l'avis. Je vous remercie de votre attention.

Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social Régional

Mardi 20 mai 2003

Avis du CESR sur une politique régionale d'aide au développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes

Intervention de M. Maurice JAY au nom de la CGT

La multiplication des échanges internationaux, quelle que soit la forme qu'ils revêtent, est une donnée majeure du monde contemporain et il est peu probable que la tendance s'inverse. La découverte et la connaissance d'autres cultures que la sienne est un besoin de masse et, de plus, un facteur de paix entre les peuples. Par les temps qui courent, il n'est pas inutile de le rappeler. Il est donc d'une absolue nécessité de bien sérier les problèmes posés.

Le rapport qui nous est soumis dresse avec clarté, grâce à la pugnacité de Béatrice Krasinski, un état le plus précis possible de la situation en Rhône-Alpes. Les informations qui n'ont pu être obtenues, comme pour le Pôle Universitaire de Saint-Etienne par exemple, sont significatives des difficultés rencontrées pour construire ce rapport et justifient pleinement les propositions du thème 1.

Il s'agit bien de traiter **d'une politique régionale d'aide au développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes**, et non pas d'un épiphénomène intéressant un public restreint. De véritables coopérations européennes et internationales sont donc à construire, qui intègrent des programmes d'échanges pour mettre en commun les savoirs et avancer dans le domaine des formations et des connaissances nouvelles.

Tous les acteurs et actrices de cette activité d'enseignement et de recherche sont concernés, alors qu'elle est soumise aujourd'hui à de sévères et inacceptables régressions budgétaires, ce qui ne situe pas les échanges sous les meilleurs auspices. Comment les envisager en effet si, par exemple, aucun effort de motivation n'est entrepris en direction de l'encadrement qui est en première ligne pour mobiliser et accompagner les publics, par refus de lui consacrer les moyens indispensables et la reconnaissance légitime ?

Développer l'activité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes, qui est une des pièces du puzzle national, suppose, à tout le moins, qu'aucune décision gouvernementale ne vienne contrarier cette ambition et hypothéquer sérieusement l'avenir par des coupes budgétaires dans l'enseignement supérieur et la recherche. Notons au passage qu'Etats-Unis et Japon, pourtant en situation de crise eux aussi, augmentent les crédits accordés à la recherche.

Il est évident que l'accueil des étudiants étrangers est à améliorer dans tous les domaines. Voir repartir prématurément vers leurs pays d'origine celles et ceux qui n'ont pu résoudre les problèmes très concrets qu'ils rencontrent pour engager une formation en Rhône-Alpes est une situation d'échec pour toutes les parties concernées.

Attirer et accueillir des étudiants étrangers en Rhône-Alpes n'est pas qu'une réponse à la baisse de la démographie étudiante rhônalpine qui ne permettrait pas de former en quantité suffisante l'« élite » recherchée sur le marché du travail, voire de dénicher les moutons à cinq pattes,

d'autant que ce phénomène n'est pas exclusif à la région Rhône-Alpes. Se manger la laine sur le dos ne résoudra pas les problèmes posés.

L'accueil des étudiants étrangers ne doit pas non plus être conçu comme une compensation aux départs de doctorants et post-doctorants rhônalpins vers des universités étrangères, avec trop souvent, en corollaire, leur installation définitive dans les pays d'accueil.

Pour difficile que cela soit, un véritable combat est à livrer contre les causes d'échecs et contre l'absence de motivation pour certaines filières, qui prend à contre-pied les restrictions budgétaires, mais permettrait sans doute d'élargir la base de la pyramide du recrutement pour alimenter le vivier nécessaire à l'émergence des « champions », évitant à l'ambitieux objectif affiché dans le SRADT, de « *généraliser dans les 20 ans un stage à l'étranger pour tout étudiant rhônalpin* », de subir le même sort que celui subi par l'apprentissage dans l'enseignement supérieur qui devait permettre aux étudiants en difficulté de renouer avec la réussite, et qui s'avère, en fait, réservé à un nombre réduit de candidat-e-s.

Or, si les enquêtes de l'OURIP mettent en évidence les conséquences positives du séjour à l'étranger pour l'accès au premier emploi, elles font apparaître aussi qu'« *un étudiant en retard a peu de chance de solliciter (ou d'être sélectionné pour) un séjour à l'étrange* ». Si l'on ajoute à cela les disparités dues aux territoires, aux filières, aux établissements, à l'origine sociale, aux ressources, à l'attribution et aux montants des bourses, on constate que de nombreux gisements d'inégalités, sources d'injustices, sont à traiter pour introduire les laissés-pour-compte dans le circuit de la réussite et pour aller au-delà d'un taux de départ transversal supérieur à 3,4% mentionné par l'enquête de l'OURIP pour l'année 97/98 ce qui, eu égard aux besoins, est infinitésimal.

A l'heure où d'aucuns militent pour que tout, jusqu'au corps, devienne commerce, il pourrait être tentant de céder à la facilité et aux pressions des USA, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Japon qui, reléguant la formation au niveau d'une simple marchandise, estiment que le système éducatif doit être intégré aux négociations de l'OMC et l'Université transformée en service commercial, et ainsi soumise aux lois du marché solvable.

L'activité universitaire ne peut être réduite à ses seules dimensions économiques. Elle a aussi des dimensions scientifiques, religieuses, civiques, culturelles, sociales, etc. fondamentales qui participent à son rayonnement et n'entrent pas dans le cadre étroit des critères marchands.

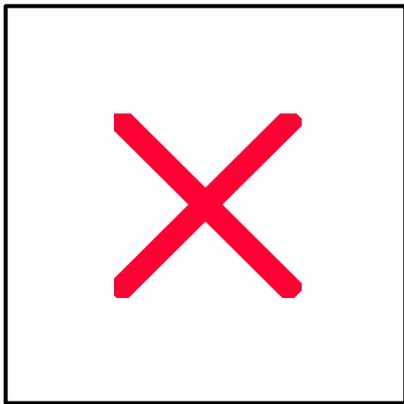
Nous réaffirmons l'opposition de la CGT à une telle conception qui, susceptible de satisfaire quelques objectifs et appétits particuliers, serait dans l'incapacité de résoudre, dans l'intérêt général, les questions complexes qui sont posées.

La nécessité d'organiser les coopérations pour les sortants se pose tout autant pour les entrants qui, à 86%, sont hors programmes, ce qui est beaucoup, engendrant souvent pour les étudiant(e)s des conditions précaires de ressources, de logement et de vie susceptibles de décourager toute volonté d'entreprendre des études en Rhône-Alpes.

Il va de soi que, lorsque les études sont entreprises malgré tout, de telles conditions nuisent à leur bon déroulement et aux résultats, alors que de lourds investissements personnels et familiaux sont effectués, et donnent à ceux qui les subissent une piètre opinion de notre système universitaire.

Ces quelques repères fondamentaux, dont plusieurs figurent dans le rapport, étant rappelés, nous apprécions les propositions susceptibles d'ouvrir la voie à des échanges fructueux pour toutes les parties concernées, et de répondre ainsi à un certain nombre de besoins économiques et sociaux, pour autant que les moyens indispensables soient accordés.

La CGT votera le rapport présenté.



Maison des syndicats
3-5 Rue Ronde
73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.24.87
Fax : 04.79.69.81.40

Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social Régional

Mardi 20 mai 2003

Avis du CESR sur une politique régionale d'aide au développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes

Déclaration du groupe Force Ouvrière

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

L'enseignement supérieur et la recherche ont vocation à s'internationaliser. La mondialisation des échanges donne une chance formidable aux acteurs de ces deux domaines à condition qu'ils s'engagent dans cette voie. Le Conseil Economique et Social, s'auto saisissant de la problématique du développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, souhaite ouvrir une réflexion régionale essentielle pour le rayonnement de ses universités, de ses grandes écoles de ses instituts spécialisés et de ses organismes de recherche.

Le diagnostic réalisé par le groupe de travail est relativement complet. Il révèle une situation très hétéroclite des procédés, avec somme toute, une réelle volonté de s'ouvrir à l'international. Les recommandations préconisées dans le document nous semblent pertinentes et devraient contribuer à améliorer notre position dans ces domaines où la concurrence devient un élément non négligeable.

Dans un tel contexte, les enjeux de performance sont essentiels pour accroître le niveau des effectifs qui passe inévitablement par la venue d'étudiants étrangers. En effet, la démographie française ne suffisant pas à elle-même il convient de séduire, par notre accueil et le niveau de nos enseignements et laboratoires, un public cosmopolite. De même, le constat du faible niveau des mobilités de nos concitoyens vers les pays étrangers, est un élément qu'il faut analyser. Il mérite que l'on y apporte des réponses appropriées, susceptibles d'engager les publics concernés dans une démarche naturelle et pérenne d'ouverture vers l'international. Bien évidemment, les personnels administratifs ne doivent pas être exclus de cette réflexion.

Comme le révèle le rapport, il y a urgence à mettre en place les bases de données indispensables pour maîtriser ces domaines ! Les marges de progrès semblent significatives et devraient contribuer à améliorer des processus fonctionnant on vase clos. L'hermétisme apparaît comme un frein et chacun dans son coin construit un système qui génère des structures redondantes. La région est un territoire on concurrence avec l'extérieur et non avec elle-même. Les synergies à tous niveaux sont seules garantes de réussite dans un environnement qui va se tendre pour ne garder que l'excellence.

Le groupe Force Ouvrière apprécie en grande partie les recommandations du projet et votera ce rapport.

Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social Régional

Mardi 20 mai 2003

Avis du CESR sur une politique régionale d'aide au développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes

Intervention de M. Bernard TRANCHAND

Catégorie III

Nous apprécions le contenu du rapport visant à mettre en œuvre une politique régionale d'aide au développement international des établissements de l'enseignement supérieur.

Nous souhaitons souligner l'intérêt pour le mouvement familial d'ouvrir les jeunes aux réalités du monde, bien sûr intérêt au plan économique mais aussi et tout simplement intérêt au devenir des relations humaines et culturelles.

Le mouvement familial pense d'ailleurs que ces démarches doivent être initiées plus tôt, je veux dire, avant l'entrée en enseignement supérieur, dès le collège et au lycée. En effet, l'encouragement progressif à la réalisation de voyages d'études, puis de stages à l'étranger dans l'enseignement secondaire contribuera à renforcer la démarche dans l'enseignement supérieur en préparant les jeunes psychologiquement à l'ouverture aux réalités du Monde et à la rencontre de la différence comme source de richesse de l'humanité, et donc fédérateur de fait.

Notre région a d'ailleurs, dans le cadre du programme européen (Leonardo), engagé avec les établissements, et d'ailleurs avec l'Apprentissage, une politique de développement de stages en entreprise à l'étranger. L'enseignement agricole a inscrit dans la loi sur l'enseignement agricole une mission spécifique aux étudiants de développement de coopération internationale. Cette mission initie les jeunes aux échanges. Toutes ces actions contribuent, et nous pensons qu'il était nécessaire de le signaler, à la réussite de l'intensification de cette démarche en enseignement supérieur.

Peut-être devrions-nous intensifier nos moyens dans la mise en œuvre d'une politique d'initiation et de maîtrise des langues plus forte afin de passer plus aisément le premier barrage la mobilité.

Peut-être devrions-nous aussi mobiliser plus largement les familles de Rhône-Alpes pour faciliter les problèmes liés au logement. En effet, une solidarité organisée autour de l'accueil, l'échange, renforcerait considérablement l'impact de cette politique. Une forme d'engagement réciproque des acteurs semblerait utile à proposer.

Nous renouvelons nos félicitations au groupe et à son président pour la qualité de ce rapport, que nous voterons.

Dans le cadre d'une politique active d'ouverture à l'international conduite par le Conseil régional Rhône-Alpes, le C.E.S.R. a souhaité, par une autosaisine, formuler un avis sur le « développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes ».

En effet, pour accroître le développement économique de la région, le Conseil régional réalise depuis longtemps de nombreuses actions dans le domaine du développement international de l'enseignement supérieur et de recherche rhônalpin.

Ses actions sont toutefois principalement tournées vers la promotion d'une mobilité départ d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs rhônalpins. Néanmoins, soit du fait des programmes européens, soit par la volonté des établissements, une mobilité accueil s'est largement développée ces dernières années.

Malgré l'intérêt que portent les établissements à cette ouverture internationale, et le développement de conditions favorables à ces échanges comme la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), plusieurs rapports montrent que l'accueil d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs étrangers pose de nombreux problèmes, tant au niveau pédagogique qu'au niveau des conditions générales de vie de ce public étranger.

Après avoir décrit les difficultés concernant la collecte d'informations (absence de données chiffrées homogènes sur le nombre exact d'étudiants étrangers dans les établissements rhônalpins, diversité des modes de saisie, absence d'historique, etc.) et observé la pratique d'un certain nombre d'établissements dans ce domaine (universités, grandes écoles, centres de recherche), le C.E.S.R. formule un certain nombre de constats sur les conditions d'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers dans la région Rhône-Alpes.

Ces observations lui permettent de formuler à l'attention de tous les acteurs concernés, des recommandations visant au développement des relations internationales à tous les niveaux et en prenant en compte les aspects spécifiques de l'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes.

Le rayonnement de la région Rhône-Alpes ne peut trouver son plein effet que dans les échanges à double sens, à savoir l'envoi d'hommes hors des frontières françaises et l'accueil d'étrangers. C'est ainsi que se réalisent le partage et le mélange des cultures, des techniques, des savoir-faire, supports indispensables au bon développement économique d'une région dont la vocation internationale doit encore s'affirmer.

Mots clefs : Enseignement supérieur - Recherche, Politique régionale, Relations internationales, Echange culturel international, Etudiant - Enseignant - Chercheur, Mobilité géographique, Rhône-Alpes.